

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

Rapport de la Présidente N°133

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR



I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
A. La situation internationale.....	5
B. Le contexte national.....	5
C. Les finances des collectivités locales en 2025 : une contribution probable aux efforts d'économies budgétaires.....	8
D. Les finances des Départements : un effet ciseaux inéluctable, de plus en plus de Départements en grande difficulté financière.....	9
II. LA SITUATION DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME AU 31 DECEMBRE 2024.....	10
A. L'évolution de nos dépenses de fonctionnement jusqu'en 2024.....	10
B. L'évolution de nos recettes de fonctionnement jusqu'en 2024.....	12
C. La dette.....	14
D. L'analyse financière du Département au 31 décembre 2024.....	16
E. Présentation des engagements pluriannuels au 31 décembre 2024.....	19
- la modernisation des ouvrages de notre domaine public fluvial pour 34 M€ (cofinancée en partie par les Agences de l'eau).....	20
- Le programme de lutte contre l'érosion (2,8 M€), subventionné à hauteur de 80 % et même jusqu'à 100% pour l'opération de résorption de la décharge de Saint-Trojan.....	20
III. LES ENJEUX FINANCIERS ET LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE PLURIANNUELLE.....	22
A. Nos prévisions 2025 en matière de recettes de fonctionnement : prudence et agilité.....	22
B. Nos prévisions 2025 en matière de dépenses de fonctionnement.....	26
C. Nos orientations en matière d'investissement pour 2025 et nos ratios financiers.....	30
IV. LES PROJETS DU DEPARTEMENT POUR 2025.....	34
A. La solidarité.....	34
B. La question environnementale et énergétique.....	42
C. La proximité et la sécurité.....	49
D. L'épanouissement de la jeunesse, le développement culturel et sportif.....	55
E. Les grands projets.....	64
V. NOS ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES.....	71
A. La structure et l'évolution des effectifs.....	71
B. L'évolution des dépenses de personnel.....	71

C. Nos orientations en matière de pilotage des ressources humaines

D. Une ambition : le renforcement et la modernisation de la fonction Ressources Humaines (RH)..... 75

E. L'organisation et le temps de travail..... 75

F. En 2024, la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes..... 75

G. Les actions pour soutenir le pouvoir d'achat des agents et favoriser les mobilités douces76

H. Les avantages en nature..... 77

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'Assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans un contexte de crise des finances publiques, le Département fait le choix pour son budget 2025 de sanctuariser ses compétences obligatoires ainsi que l'aide aux communes

Notre stratégie en matière de recettes de fonctionnement : prudence et agilité

Nous sommes contraints de bâtir cette année un budget en l'absence de loi de finances votée (au moment de la rédaction de ce rapport). Dans ce contexte d'instabilité, nous avons donc décidé de retenir des hypothèses de recettes particulièrement prudentes.

Nous prévoyons concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée, notre principale recette de fonctionnement, un produit similaire à celui de 2024 (232,8 M€)

Concernant les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), notre deuxième recette la plus importante, l'incertitude demeure : la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne laisse espérer une reprise des transactions immobilières en 2025 mais le contexte d'instabilité politique n'est pas propice à la reprise du marché. C'est pourquoi nous retenons une prévision de DMTO similaire aux encaissements 2024 (156,6 M€). Rappelons qu'après une perte de 45,5 M€ entre 2022 et 2023, nous avons à nouveau subi une chute de 34 M€ entre 2023 et 2024, soit près de 80 M€ en 2 ans.

Nous espérons que la future loi de finances retiendra la possibilité pour les Départements d'augmenter le taux des DMTO de 0,5 point, ce qui nous permettrait de financer les investissements nécessaires à la solidarité territoriale et la protection des populations de manière satisfaisante sans nous mettre en difficulté.

Nous anticipons également une stagnation des dotations de l'Etat (94 M€), ce qui correspond à une perte de ressources compte tenu de l'inflation.

Nous reprendrons une partie (11,17 M€) de notre réserve de DMTO (24,5 M€ fin 2024) pour financer le sauvetage du Fort Boyard et les études pour le contournement de Marans.

Hors reprise de la réserve de DMTO, nos recettes de fonctionnement sont en légère hausse (+10,5 M€ soit +1,3 %) par rapport aux recettes prévues de 2024 (808 M€ en 2025 contre 797,5 M€ prévus en 2024) alors que les dépenses sociales augmenteront de 15 M€ et la masse salariale de 3 M€.

Nous sommes à nouveau confrontés à l'effet ciseaux, inéluctable compte tenu de la structure de nos recettes (dépendantes de l'activité économique) : en période de crise, celles-ci baissent alors que les dépenses sociales augmentent.

Cette année encore, nous ferons preuve d'une constante agilité pour ajuster nos recettes en fonction des dispositions de la future loi de finances ainsi que des encaissements de DMTO.

En 2025 : assumer dignement nos compétences obligatoires

Avec des recettes prévisionnelles en diminution, nous faisons le choix déterminé de donner la priorité au financement de nos compétences obligatoires et en premier lieu aux dépenses sociales. Aucun autre acteur public ne pourra le faire à notre place.

Ainsi augmenterons-nous à nouveau le budget dédié aux politiques sociales de 15 M€ pour le porter à 466,6 M€, soit 61 % de notre budget. Ces moyens supplémentaires sont indispensables pour financer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, l'aide sociale à l'enfance et le secteur de l'insertion.

Nous devons également assumer dans les meilleures conditions le fonctionnement de nos 51 collèges publics et des 10 collèges privés et entretenir notre domaine public routier.

D'autre part, nous prévoyons également une provision de 3,5 M€ pour faire face aux éventuelles mesures de la future loi de finances concernant les collectivités.

C'est pourquoi, pour compenser ces hausses de charge qui concernent notre budget de fonctionnement, nous serons contraints de réaliser des économies par ailleurs.

Comme en 2024, nous poursuivrons nos efforts pour optimiser notre fonctionnement interne. Nous limiterons la hausse de la masse salariale à 2,05 % (budget principal y compris avec la rémunération des assistants familiaux), malgré la hausse probable de la cotisation CNRACL que nous prendrons en compte dans notre budget. Nous diminuerons les achats ou les prestations, par exemple en matière d'événementiel ou de communication.

Nous serons également dans l'obligation, pour dégager des moyens supplémentaires sur les politiques sociales, de diminuer le budget dédié à nos politiques facultatives. Nous avons ainsi passé en revue l'ensemble de nos soutiens non obligatoires. Nous serons amenés à ajuster notre soutien dans ces différents champs d'intervention mais nous resterons malgré tout présent à la hauteur de nos possibilités.

Au global, nos dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 767 M€ en 2025 contre 759,3 M€ en 2024 (totalité des crédits ouverts en 2024), soit une augmentation de 1 %.

Malgré la crise financière touchant les finances publiques et les Départements, nous parvenons à investir sur notre patrimoine départemental et à financer notre ambitieuse politique d'aide aux communes

Nous serons en mesure en 2025 de dédier environ 137 M€ à l'investissement (maîtrise d'ouvrage départementale et subvention d'investissement), confortant notre rôle de premier donneur d'ordre public en Charente-Maritime.

Nous bâtissons notre budget d'investissement selon les deux objectifs suivants :

- Nous investirons pour rénover et améliorer notre patrimoine routier (6000 kms de routes et 4000 ouvrages d'art), notre patrimoine immobilier des collèges publics, nos centres d'exploitation, nos délégations territoriales et bâtiments administratifs, notre patrimoine fluvial et nos ouvrages hydrauliques, notre patrimoine portuaire et historique (Fort Boyard, remparts de Brouage...).
- Nous poursuivrons notre soutien aux projets des communes et intercommunalités, conformément aux contrats de proximité signés et à travers notre nouveau dispositif PACT 17. Nous ferons preuve de responsabilité et d'anticipation en provisionnant dans notre budget les crédits dédiés aux subventions votées les années précédentes. Toute nouvelle subvention d'équipement votée devra désormais être financée au budget de l'année.

Pour financer un niveau d'investissement à 137 M€, nous prévoyons notre encours de dette de 9,7 M€ pour le porter à un niveau d'environ 408 M€ (pour mémoire, il a été jusqu'à 415 M€ en 2015). Notre ratio de désendettement s'élèverait fin 2025 aux alentours de 7,8 années, inférieur au seuil prudentiel de 10 années défini par l'Etat. Toutefois, si les encaissements de DMTO se révélaient supérieurs en cours d'année, nous serions amenés réduire le niveau d'emprunt envisagé. D'autre part, nous savons d'ores et déjà que les emprunts contractés entre 2008 et 2012 (notre collectivité avait pendant cette période augmenté son encours de dette de l'ordre de 100 M€) arriveront à extinction entre 2027 et 2029, nous redonnant des marges de manœuvre. Nous avons également la perspective de vendre prochainement nos immeubles de la zone des Quatre Chevaliers, nous permettant de nous désendetter.

En ces temps de tempête budgétaire, nous avons réussi, grâce à nos choix courageux et à notre proactivité, à préserver la santé financière du Département

Malgré la hausse de nos dépenses de solidarité sociale et la chute vertigineuse des DMTO en deux ans, nous parvenons à maintenir des ratios financiers honorables : notre ratio de désendettement devrait se situer fin 2024 aux alentours de 5,3 années.

Cela montre que nous avons eu raison de prendre des décisions courageuses pour nous donner les moyens de nos ambitions, tout en préservant la santé financière du Département.

En 2025, nous maintenons nos priorités établies depuis le début de notre mandat :

- la solidarité avec les plus fragiles,
- l'accompagnement de notre jeunesse,
- la solidarité territoriale grâce à l'aide aux communes, aux routes en bon état, à la protection des populations (plan digues, soutien au SDIS...)
- la rénovation énergétique de notre patrimoine immobilier
- la préservation de la ressource en eau

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. La situation internationale

La croissance économique mondiale est attendue en 2025 sans véritable élan, avec des dynamiques régionales très différentes. Si les Etats-Unis poursuivent leur croissance (+2,8 % en 2024), en revanche, la Zone Euro peine à se redresser avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La plupart des Banques centrales des pays avancés (dont la Banque Centrale Européenne) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. La croissance économique de la Chine, qui serait inférieure à 5 % en 2024, a conduit le gouvernement chinois à annoncer de nouvelles mesures de soutien à l'économie. Toutefois, le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays avec une intensification de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient.

L'élection de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis le 6 novembre 2024 pourrait « augmenter à la fois les risques pour l'économie mondiale et la nécessité d'une remobilisation européenne » selon le Gouverneur de la Banque de France qui anticipe une augmentation des déficits budgétaires américains (ce qui signifierait des taux d'intérêt longs plus élevés) et davantage de protectionnisme américain avec l'instauration de droits de douane punitifs. La « guerre commerciale » promise par le nouveau Président des Etats-Unis à la Chine risque ainsi de peser en 2025 sur la dynamique de la croissance mondiale qui est aujourd'hui portée à 60 % par l'Asie.

Dans ses prévisions actualisées pour la croissance mondiale (22 octobre 2024), le Fonds Monétaire International retient une augmentation de +3,2 % en 2025 pour la Zone Euro, croissance faible qui s'explique par des difficultés persistantes (notamment en Allemagne avec +0,8 %) car la Zone Euro souffre encore des conséquences des crises énergétiques et inflationnistes ainsi que d'une faible dynamique d'investissement.

B. Le contexte national

Le déficit public

En 2024, le déficit public pourrait atteindre 6,1 % du PIB, alors qu'il était prévu à 4,4 % dans la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 et la loi de finances pour 2024, soit bien au-dessus de la limite fixée à 3 % du PIB par le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union Européenne.

Le Conseil de l'Union Européenne, sur recommandation de la Commission Européenne, a lancé à l'encontre de sept pays membres, dont la France, le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif. La France est dans l'obligation d'adopter des mesures correctrices afin de respecter les règles budgétaires européennes sous peine de sanctions à hauteur de 0,1 % du PIB par an (soit environ 2,5 Mds € pour la France).

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2025 présenté en Conseil des ministres le 10 octobre 2024 par le gouvernement de Michel BARNIER avait prévu des dispositions visant au redressement des comptes publics ainsi qu'une nouvelle trajectoire budgétaire avec un déficit attendu de 5 % du PIB en 2025, le déficit public de la France devant repasser sous la barre des 3 % du PIB en 2029.

Le 2 décembre 2024, le gouvernement de Michel BARNIER a, sur le fondement de l'article 49-3 de la Constitution, engagé sa responsabilité sur le vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. A la suite du vote par l'Assemblée nationale de la motion de censure sur ce texte le 4 décembre 2024, les travaux parlementaires ont été ajournés et l'examen du projet de loi de finances pour 2025 a été stoppé.

En parallèle, la dette publique de la France au sens de Maastricht s'établissait, à la fin du deuxième trimestre 2024, à 3.228,4 Mds €, soit plus de 112 % du PIB (INSEE le 27 septembre 2024).

La dette publique, qui pourrait représenter 114,7 % du PIB en 2025 fait de la France le troisième Etat le plus endetté de la Zone Euro (derrière la Grèce et l'Italie).

Les prévisions de croissance

Après avoir progressé de +2,6 % en 2022 et +0,9 % en 2023, la croissance du PIB de la France demeurerait modeste en 2024 avec +1,1 %.

En 2025, la croissance économique serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. Plusieurs aléas sont susceptibles d'affecter ce scénario, l'impact des mesures de restriction budgétaire envisagées par le gouvernement pouvant peser sur la dynamique de la demande.

Selon l'INSEE, la croissance progresserait faiblement semestre 2025) car les principaux « moteurs » ayant contribué à 2024 seraient éteints : après des bons résultats l'an dernier, le commerce extérieur se normaliserait et la reconduction à l'identique du budget 2024 de l'Etat se traduirait en 2025 par un coup de frein sur les dépenses publiques (note de conjoncture de l'INSEE du 17 décembre 2024).

Le gouvernement de François BAYROU a retenu une prévision de + 0,9 % pour le projet de loi de finances pour 2025 (prévision conforme à celle de la Banque de France).

L'inflation

Après deux années marquées par une hausse significative de l'indice des prix à la consommation (+5,2 % en 2022 et +4,9 % en 2023), l'année 2024 s'est caractérisée par un fort reflux de l'inflation lié principalement à la décrue de ses composantes énergétique et alimentaire.

Selon les données provisoires publiées par l'INSEE le 7 janvier 2025, en décembre 2024, la hausse des prix à la consommation sur douze mois était de +1,3 %, soit le même chiffre qu'en novembre 2024.

Sur un an, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) augmente de +1,8 % en décembre 2024 (après +1,7 % en novembre 2024).

L'inflation devrait continuer à ralentir en 2025, l'INSEE prévoyant une augmentation générale des prix de +1 % en juin 2025, la Banque de France retenant le chiffre de +1,6 % sur l'année 2025.

Les transactions immobilières

Après une année 2023 marquée par la crise immobilière et une baisse très nette du nombre de transactions (869.000 en 2023 contre 1.120.000 en 2022) et des prix de l'immobilier en chute de 4 % sur un an (moyenne annuelle selon le Conseil Supérieur du Notariat), les ventes de logements anciens devraient se situer sous les 750.000 transactions en 2024.

Selon Notaires de France, « *le marché immobilier semble entamer sa fin de cycle baissier après deux années de chute brutale et vertigineuse du haut des 1,2 million de transactions atteint en août 2021* » (note de conjoncture immobilière - octobre 2024).

Dans son bilan 2024 du marché immobilier, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) souligne que, pour la première fois depuis plus de cinquante ans, les ventes et les prix baissent simultanément deux années de suite, baisse relativement homogène sur l'ensemble du territoire.

Selon la FNAIM, le volume des transactions immobilières en 2024, « *le plus bas depuis 2015, marque toutefois un palier, laissant espérer un redémarrage progressif en 2025. La reprise du marché immobilier dépendra de nombreux facteurs : une éventuelle baisse des taux d'intérêt, le contexte géopolitique et les orientations politiques à venir* » (communiqué de presse du 6 janvier 2025).

La production de crédits immobiliers, qui était de 8,6 milliards d'euros en novembre 2023, a atteint 10,1 milliards d'euros en novembre 2024, soit une progression de plus de 17 % sur un an. La diminution des taux de crédit, encouragée par la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) depuis le 6 juin 2024, a considérablement favorisé cette dynamique. Les taux moyens proposés, hors frais et assurances, en novembre 2024 s'établissaient à 3,38 % (ils étaient de 3,51 % en octobre 2024).

Le taux de chômage en France était quasi stable à 7,4 % de la population active au troisième trimestre 2024 (publication de l'INSEE du 13 novembre 2024). Le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) a augmenté de 35.000 par rapport au trimestre précédent pour atteindre 2,3 millions de personnes. Ce taux de chômage demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1% au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et retrouve son niveau d'un an auparavant.

Le taux de chômage de longue durée reste stable sur un an, à 1,7 % de la population active et le taux d'emploi des personnes âgées de 50 à 64 ans augmente de nouveau nettement de 2,2 points sur un an pour représenter 68,8 % de la population active, son plus haut niveau depuis que l'INSEE mesure cet indicateur.

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, de baisse de l'investissement public et de multiplication des annonces de plans sociaux dans l'industrie, le taux de chômage poursuivrait sa lente remontée pour atteindre 7,6 % au milieu de l'année 2025 (note de conjoncture de l'INSEE du 17 décembre 2024).

Par ailleurs, l'année 2025 devrait marquer une étape importante en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Cette loi prévoit notamment la généralisation des nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à compter du 1^{er} janvier 2025. Depuis le début de l'année, tous les bénéficiaires du RSA sont inscrits à France Travail et pourront bénéficier d'un nouveau parcours d'accompagnement intensif et personnalisé pour les aider dans la construction d'un projet professionnel, avec notamment la signature d'un contrat d'engagement.

C Les finances des collectivités locales en 2025 : une contribution probable aux efforts d'économies budgétaires

L'élaboration des orientations budgétaires 2025 pour notre Département se réalise dans un contexte inédit d'incertitudes et d'absence de lisibilité budgétaire (cf partie B sur le contexte national).

Le 13 décembre 2024, François Bayrou a été nommé Premier ministre et la nomination de son gouvernement est intervenue le 23 décembre 2024.

A sa prise de fonction, le Premier ministre a manifesté sa volonté de reprendre non pas la version du projet de loi de finances pour 2025 initialement présentée par son prédécesseur mais de continuer la discussion entamée par les parlementaires, prenant ainsi en compte les nombreux amendements approuvés à l'Assemblée nationale et au Sénat. En effet les parlementaires envisageaient au début du mois de décembre 2024 de faire participer les collectivités territoriales aux efforts d'économies budgétaires à hauteur de 2 milliards d'euros (contre une ponction initiale de 5 milliards d'euros dans le projet présenté le 10 octobre 2024).

Il n'est donc pas à exclure que le prochain projet de budget 2025 qui sera présenté par le Gouvernement de François BAYROU reprenne tout ou partie des dispositions du PLF présenté par le gouvernement de Michel BARNIER le 10 octobre 2024, mais avec un impact financier moindre.

Les principales dispositions concernant le secteur public local, et plus particulièrement les Départements étaient les suivantes :

- L'institution d'un fonds de réserve des collectivités locales (article 64 du PLF présenté le 10 octobre 2024)

Il s'agissait pour l'Etat de prélever une proportion des recettes des Collectivités locales en cas de dépassement par les collectivités d'un solde de référence, calculé à partir du solde public national défini en loi de finances afin d'associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les dispositifs locaux de précaution et de péréquation.

En 2025, le prélèvement pour alimenter le fonds de réserve aurait représenté un montant de 15,6 M€ pour notre Département.

D'après les 1^{ers} éléments communiqués par le Gouvernement de François BAYROU, ce fonds de réserve serait remplacé par un nouveau « Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales" (DILICO) qui ne vaudrait que pour 2025 et devrait être considéré comme "une mise en réserve et non une ponction ».

Ce nouveau dispositif concernerait moins de 2.000 Collectivités, sans que le montant ne dépasse jamais 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement : il concernerait l'ensemble des régions (sauf l'outre-mer et la Corse), une cinquantaine de départements, 130 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et moins de 1.800 communes.

Il constituerait une sorte d'épargne forcée dans un compte au Trésor et les contributions des collectivités seraient reversées aux collectivités contributives pendant 3 ans, à raison d'un tiers par an.

Nous avons prévu pour notre Budget Primitif 2025 une provision de 3,5 M€ en cas d'instauration de ce dispositif.

- La stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités locales (article 31 du PLF présenté le 10 octobre 2024)

Cette disposition consistait à figer pour l'exercice 2025, les montants de TVA versés en 2024 aux collectivités locales. Pour notre Département, cela représente un manque à gagner de 6,8 M€.

Nous avons prévu dans notre Budget Primitif de reconduire le montant de TVA encaissé en 2024 (cf partie sur les recettes).

- La modulation des conditions d'attribution du FCTVA (article 30 du PLF présenté le 10 octobre 2024)

Le projet de loi de finances prévoyait un abaissement du taux de compensation forfaitaire : initialement fixé à 16,404 %, il aurait été ramené à 14,850 % pour les versements effectués à partir du 1^{er} janvier 2025. La perte estimée pour notre Département a été estimée à 1,3 M€. Cependant, à ce stade, il semble que cette mesure ne soit pas présente dans le futur PLF et nous n'avons pas retenu cette hypothèse.

- Le Sénat avait également approuvé en décembre 2024 le relèvement de 4,5 % à 5 % du taux plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements. Il semble que le gouvernement de François Bayrou ne soit pas opposé à cette mesure.

D. Les finances des Départements : un effet ciseau aux inéluctables plus en plus de Départements en grande difficulté financière

Depuis 2021, l'État a retiré aux Départements leur dernier levier fiscal pour le remplacer par une part de TVA, en arguant que celle-ci serait plus dynamique que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. De plus, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en 2023 a diminué la part de la fiscalité directe locales dans les recettes des Départements.

Depuis cette date, le caractère contracyclique des dépenses des Départements s'est intensifié : lorsque la crise s'installe, les dépenses sociales partent à la hausse, alors que le panier de recettes des Départements est exclusivement dépendant de la croissance de l'économie, (DMTO, part de TVA, dotations de l'État). L'effet ciseau est inéluctable, surtout lorsqu'à la crise économique s'ajoutent celles de la dette et de l'immobilier.

De plus, depuis 7 ans, la DGF et la DGD sont gelées, ce qui correspond à une perte de recettes estimée pour notre Département à plus de 25 M€, particulièrement difficile à surmonter en période de forte inflation.

D'après « Départements de France », les Départements ont engagé, en lieu et place de l'État sur leurs budgets propres, des sommes qui avoisinent en 2024 les 18 Md€ (« reste à charge » des allocations individuelles de solidarité pour 12 Md€, 3 Md€ de dépenses supplémentaires depuis 2022, 2 Md€ pour la prise en charge des MNA et 1 Md€ pour les contrats jeune majeur). Le tout en baissant leurs effectifs et en maintenant leur masse salariale stable à 21% de leurs dépenses réelles de fonctionnement, sur les vingt dernières années, malgré les transferts de l'État, notamment celui des Routes Nationales en 2005.

Depuis 10 ans, les dépenses sociales des Départements ont très fortement progressé, passant de 53 à 70 % de leur budget en moyenne. Or, les Départements ne maîtrisent ni le nombre des bénéficiaires ni le montant des prestations qui leur est versé.

Cette concentration de leurs moyens dans l'action sociale ne leur permet pas d'être à la hauteur de leurs autres missions essentielles et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population, de la transition climatique et de l'équité territoriale.

Ainsi, en 2024, l'épargne nette des Départements s'effondre : prévision de – 74 % à fin novembre 2024, selon la dernière situation mensuelle comptable des collectivités locales disponible, établie en décembre 2024 de la Direction Générale des Finances Publiques. Comme en 2023, parmi les collectivités locales, c'est l'échelon départemental qui enregistre les plus fortes baisses de l'épargne brute et de l'épargne nette.

Près de 30 Départements seraient éligibles en 2024 au fonds de sauvegarde, destiné aux Départements en grande fragilité, contre 13 en 2023. Ce ne sera pas le cas de la Charente-Maritime.

II. LA SITUATION DU DEPARTEMENT DE LA CH

31 DECEMBRE 2024

A. L'évolution de nos dépenses de fonctionnement jusqu'en 2024

L'augmentation inédite des dépenses de solidarité sociale depuis 2020

Depuis 2020, nous avons financé une augmentation sans précédent des dépenses de solidarité sociale sous l'effet de plusieurs facteurs :

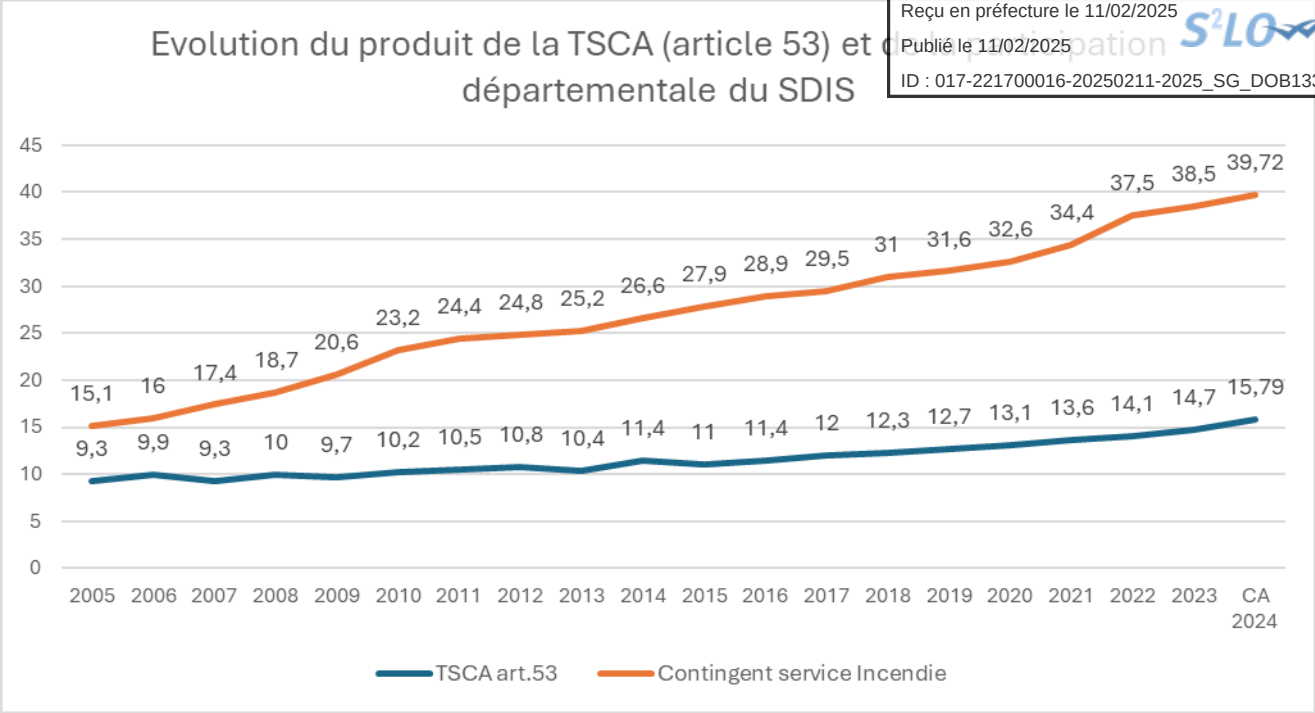
- le financement du Ségur de la Santé dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi que les politiques volontaristes de soutien que nous avons mises en place dans le secteur de l'autonomie (aides à la mobilité, développement de l'habitat inclusif, dotation qualité)
- l'augmentation conséquente des dépenses de l'enfance et de la famille (+ 36 M€ entre 2020 et 2024), compte tenu des besoins conséquents en la matière.
- l'évolution du nombre de bénéficiaires de allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, rSa)

Evolution des dépenses brutes par secteur

	2020		2021	2022	2023	2024
Enfance, famille et actions de santé (dont PMI)	Dépenses brutes	79,359	84,840	99,720	109,415	115,239
	Taux d'évolution	4,48%	6,91%	17,54%	9,72%	5,32%
Autonomie	Dépenses brutes	192,988	190,132	202,340	217,146	224,971
	Taux d'évolution	-1,36%	-1,48%	6,42%	7,32%	3,60%
Insertion, logement et action sociale	Dépenses brutes	116,40	116,409	109,922	109,771	111,357
	Taux d'évolution	7,73%	0,00%	-5,57%	-0,14%	1,44%
TOTAL		388,755	391,381	412,982	436,332	451,566

Le soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours

Nous avons augmenté régulièrement notre contribution au SDIS de manière conséquente, au-delà de l'évolution de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, recette transférée aux Départements pour financer les SDIS, comme le montre le graphique ci-dessous :



Synthèse de l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2024 :

Dépenses réelles du budget principal en M€	2 020	2 021	2 022	2 023	Crédits ouverts 2024
Autonomie	200,50	194,82	205,54	217,15	221,90
Enfance et famille	79,36	84,84	99,72	109,41	118,03
Insertion	106,37	132,82	109,92	109,77	113,74
RH (hors Assfam)	110,67	115,28	121,63	122,95	129,85
Frais financiers et charges à caractère général	20,57	17,31	19,45	24,13	28,85
Péréquation DMT0 et reversement	35,56	37,73	41,35	42,04	43,57
Politiques d'intervention	56,29	53,72	63,82	62,37	63,02
SDIS	32,68	34,46	37,57	38,84	39,72
Réserves et provisions	1,56	28,27	17,61	14,44	0.64
Total	43,56⁶	699,25	716,61	741,10	759,32
Taux d'évolution	3%	9%	2%	3%	6%

B. L'évolution de nos recettes de fonctionnement jusqu'en 2024

Jusqu'en 2022, la croissance de nos produits de fonctionnement était due à la forte augmentation du produit de DMTO

Notre produit de DMTO est passé de 112 M€ en 2015 à 236 M€ en 2022, soit une hausse annuelle de + 13 %/ an.

Dans un souci de prudence, nous avons mis en réserve à deux reprises nos surplus de DMTO de 2021 et 2022. Au total, nous avons constitué une réserve de 28 M€ pour financer le contournement de Marans et la restauration du Fort Boyard.

Depuis 2023 nous avons connu une baisse inédite de nos DMTO et une moindre progression de la TVA qui s'est poursuivie en 2024

Les DMTO atteignent 156.65 M€ fin 2024, soit une perte de 18 % par rapport à 2023. En deux ans, nous avons donc perdu près de 80 M€ de DMTO.



La TVA, qui représente désormais près de 30 % de nos recettes, a été de nouveau moins dynamique en 2024 que le niveau de l'inflation. Elle n'a augmenté que de 0,8 % en 2024 contre 5,4 % prévue en loi de finances. De plus, l'écart entre les prévisions de l'Etat en matière de TVA et les encaissements réels rend difficile le pilotage de notre budget.

Synthèse de l'évolution des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2024 :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (M€)	2 020	2 021	2 022	2 023	Crédits ouverts 2024
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	180,35	235,44	236,20	190,61	236,67
TVA (CVAE et TFPB)	-	179,53	196,72	232,85	150,58
Fiscalité directe (IFER, DCRTP, FNGIR, TSCA)					

Article 77, Frais de gestion de la taxe foncière)			Envoyé en préfecture le 11/02/2025 Reçu en préfecture le 11/02/2025 Publié le 11/02/2025 ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR		
	85,81	87,25	88,73	64,51	
Fiscalité indirecte (Péréquation, TFBP, Taxe sur l'électricité, Taxe de séjour)	198,17	18,93	22,81	22,64	63,23
Fiscalité transférée (TICPE, TSCA)	103,00	105,25	107,37	109,67	109,96
Dotations de l'Etat (DGF, DGD)	94,77	94,32	94,16	94,08	94,07
Action sociale	79,45	80,25	91,35	94,50	102,05
Autres recettes	13,01	13,21	22,08	14,81	18,95
Provisions et apurement de rattachements	2,44	42,15	4,90	3,90	
Reprise sur provision DMTO					3.45
Total	757,00	856,33	864,33	827,57	801,03
Taux d'évolution	1,35%	13,12%	0,93%	-4,25%	-3,21%

C. La dette

Une dette maîtrisée, saine, diversifiée dans un contexte économique mouvant

La dette a évolué comme suit sur la période 2020-2024 sur le budget principal :

(M€)	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 01/01	387	387	386	385	389,1
Nouveaux emprunts	36	35	37	41	45,5
Remboursement des emprunts	36	36	37	37	36,8
Capital restant dû au 31/12	387	386	385	389,1	397,8
Frais financiers	5,5	5,2	5,3	9,5	10,01

La dette du Département, équitablement répartie en termes de risques, à hauteur 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable, est jugée non risquée au sens de la charte GISSLER (classée 1A).

Cette juste répartition a permis au Département de bénéficier de taux d'intérêts favorables sur la période 2015-2022 en économisant près de 2 M€ de frais financiers par an, en raison de la chute continue des taux variables mais également de sécuriser ses positions financières dans le contexte actuel d'instabilité des taux.

Les frais financiers avaient augmenté de plus de 4,2 M€ entre l'exercice 2022 et 2023, passant de 5,3 M€ à 9,5 M€ en raison de la remontée des taux variables (+4 % en moyenne sur l'EURIBOR 3 mois).

Malgré une augmentation de l'encours de 8 M€ entre 2023 et 2024, les frais financiers ont été contenus en 2024 : ils devraient s'élever à 10,01 M€ (pour une projection au stade du budget prévisionnel de 11 M€) contre 9,5 M€ en 2023. Une économie de 0,95 M€ a ainsi été réalisée en 2024 : 0,45 M€ grâce aux remboursements temporaires effectués sur trois emprunts et 0,5 M€ en raison du décalage en novembre de la levée des emprunts 2024 (45,5 M€).

Les taux variables devraient diminuer en 2025 de plus de 1,5 % (de 4,3 % à 3 % en ce qui concerne l'Euribor) après deux années de hausse continue entre 2023 et 2025. La projection des frais financiers 2025 s'établit en conséquence à 10,2 M€ toutes choses égales par ailleurs, avec une dette projetée à 408 M€ maximum.

Les emprunts levés en 2024 : 45,5 M€

Au total, sur le budget principal, 45,5 M€ ont été contractualisés en 2024 comme suit :

- Banque Postale : 20,5 M€ à taux fixe sur 25 ans (3,46 %) ;
- Arkéa : 10 M€ à taux variable 25 ans (Euribor +0,86 %) ;
- Crédit Agricole : 5 M€ avec période de mobilisation de 12 mois (taux fixe ou taux variable au choix à la fin de la période de mobilisation de 12 mois) ;
- Banque des territoires : 10 M€ à taux livret A sur 30 ans (Livret A +0,4 %) dédié au financement des travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Lagord.

La répartition de la dette au 31 décembre 2024

L'encours de la dette, tous budgets confondus, à fin 2024 s'élève à 400,83 M€ contre 392,7 M€ fin 2023.

L'encours de la dette départementale s'élève à fin 2024 à 397,8 M€ pour le budget principal contre 389,1 M€ à fin 2023 (+2,07 %).

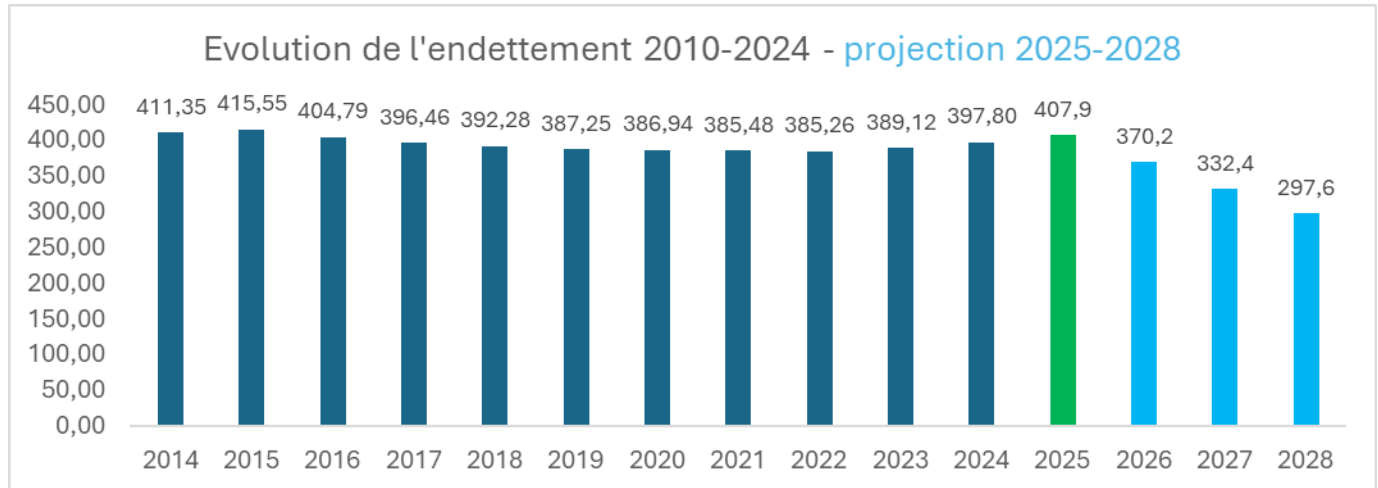
Tous budgets confondus, la dette est composée de 90 emprunts (dont 78 sur le budget principal) répartis auprès de dix prêteurs comme suit :

Prêteur	Dette au 31/12/2023	Nouveaux emprunts 2024	Remboursements 2024	Dette au 31/12/2024	Nombre emprunts	Répartition
Crédit Agricole-Cacib	92,41	5,00	9,37	88,04	20,00	22%
La Banque Postale-SFIL	64,58	20,50	8,43	76,64	15,00	19,12%
Caisse des Dépôts et Consignation	63,51	10,00	4,21	69,30	15,00	17,29%
Société Générale	52,63	-	5,22	47,42	11,00	11,83%
Caisse d'Epargne	52,52	-	4,98	47,54	14,00	11,86%
ARKEA	32,85	10,00	2,12	40,73	7,00	10,16%
Crédit Coopératif	16,00	-	1,00	15,00	2,00	3,74%
Banque Européenne d'Investissement	10,00	-	0,50	9,50	1,00	2,37%
Deutsche Pfandbriefbank AG	6,67	-	0,83	5,83	1,00	1,46%
BNP Paribas	1,33	-	0,67	0,67	3,00	0,17%
Crédit Mutuel	0,18	-	0,02	0,15	1,00	0,04%
Total général	392,68	45,50	37,35	400,83	90,00	

Le profil d'extinction de la dette ci-dessous présente les remboursements annuels prévus contractuellement pour l'ensemble des emprunts signés jusqu'au 31 décembre 2024.

Avec des annuités qui diminuent année après année, 5 sera remboursé durant l'année 2031, le solde s'étend jusqu'en 205 (45 ans) souscrit auprès de la Banque des Territoires.

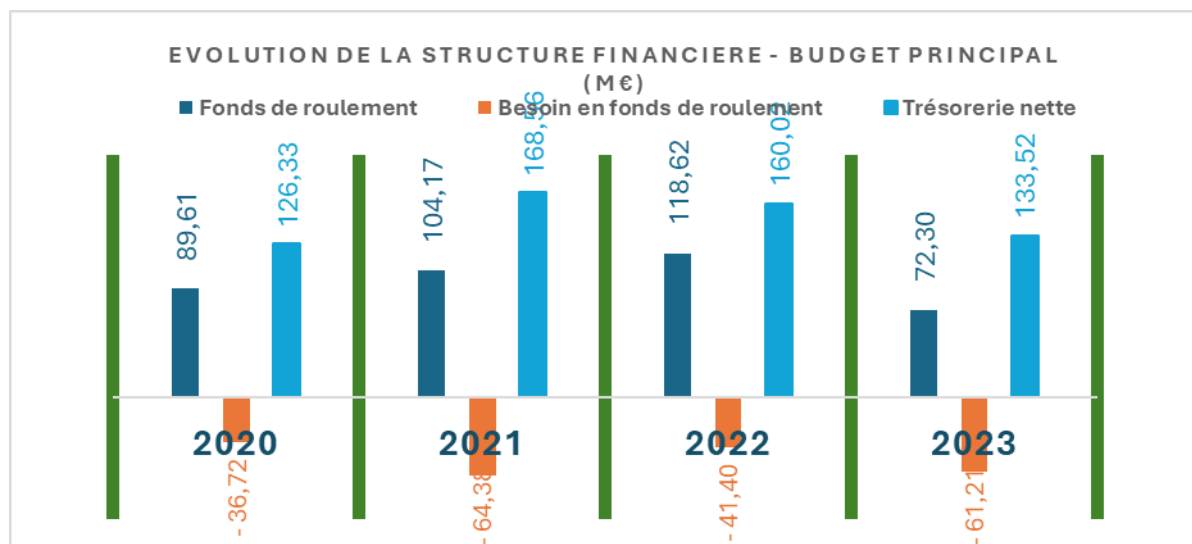
Le Département de la Charente-Maritime bénéficiera toutes choses égales par ailleurs sur la période 2026-2028 d'une extinction de dette conséquente due à la fin des emprunts contractés post crise financière entre 2008 et 2012 :



D. L'analyse financière du Département au 31 décembre 2024

Une structure financière solide portée par d'importants excédents de fonctionnement sur la période 2021-2022

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier l'évolution de la structure financière du Département sur la période 2020 - 2023 :



Le fonds de roulement qui mesure le différentiel entre les dépenses et recettes d'investissement pour financer le cycle d'exploitation s'est amélioré de plus de 29 M€ sur la période (118 M€ en 2022 contre 89 M€ en 2020).

La dynamique des résultats observée sur les exercices 2021 et 2022 (+190 M€ d'excédents) a permis de conforter la situation financière du Département

- les importants investissements réalisés ont pu être autofinancés sans recourir à l'emprunt. Le niveau d'endettement s'est ainsi stabilisé sur la période 2019-2022
- le provisionnement de la dette sociale notamment le Compte Epargne Temps est inscrit au bilan 2023 pour 1,6 M€.

Le besoin en fonds de roulement qui mesure le différentiel entre les créances et dettes du Département (fournisseurs, dettes sociales et fiscales) reste négatif sur toute la période (-61,2 M€ en 2022) et constitue une ressource de trésorerie.

La dynamique d'encaissement des droits de mutation sur toute la période a permis de maintenir un niveau de trésorerie élevé, de respecter le délai réglementaire de paiement de 30 jours et renforcer l'indépendance financière du Département, dans un contexte d'envolée des taux d'intérêt.

Malgré la baisse des DMTO depuis 2023 et l’augmentation conséquente de nos dépenses sociales, grâce à nos choix courageux, nous avons réussi à préserver la santé financière du Département

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les comptes de gestion des Départements ne sont pas arrêtés. Toutefois, compte tenu du poids des DMTO dans l'épargne brute 2023 de certains Départements (jusqu'à 90 %), il est probable que la quasi-totalité des Départements connaîtront une baisse de leur épargne brute et épargne nette en 2024. Certains Départements termineraient même l'exercice 2024 avec une épargne nette négative.

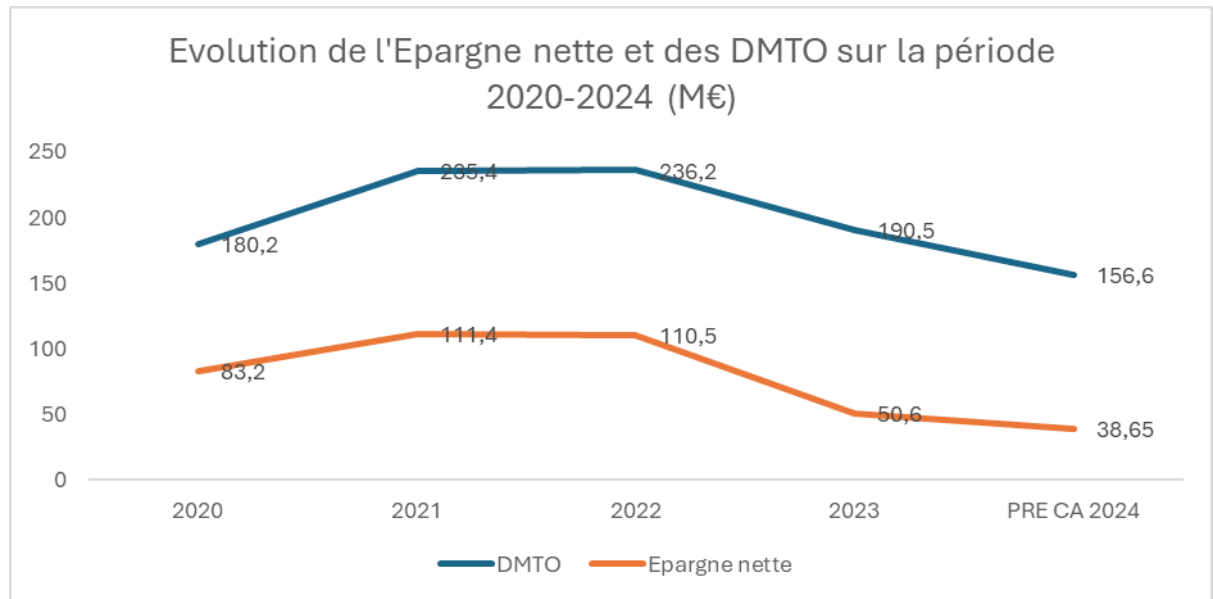
L'estimation de notre épargne nette 2024 s'élève à 38,65 M€, contre 50,31 M€ fin 2023 soit une diminution de 23 %. Au niveau national, la baisse est estimée à +75 % par la DGFIP (source : situation comptable des collectivités locales à fin novembre 2024). Nous avons fait preuve de prudence et pris les décisions pour contenir les dépenses en 2024, compte tenu de la faiblesse des encaissements de deux principales recettes, DMTO et TVA.

Evolution des ratios d'épargne du budget principal

En M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	757	856,3	864,3	827,57	817.96
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	632	694	711,3	731,60	732.45
Epargne de gestion	125	162,3	153	95,96	85.51
Remboursement intérêts dette	5,5	5,2	5,3	9,51	10,01
Epargne brute	119,5	157,1	147,7	86,46	75.5
Remboursement capital dette	36,3	45,7*	37,2	36,15	36,85
Epargne nette	83,2	111,4	110,5	50,31	38.65

* Nous avons remboursé en 2021 l'avance DMTO versée en 2020 par l'Etat pour 9,220 M€ (mécanisme prévu dans le cadre de la crise sanitaire), ce qui augmente le remboursement de la dette).

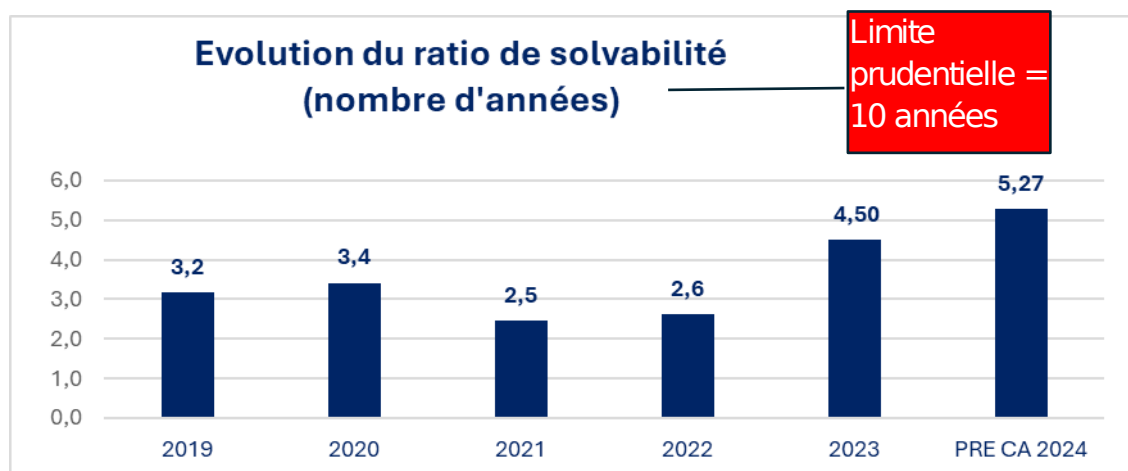
La corrélation entre l'évolution des droits de mutation et se vérifier en 2024, comme le montre le graphique ci-dessous :



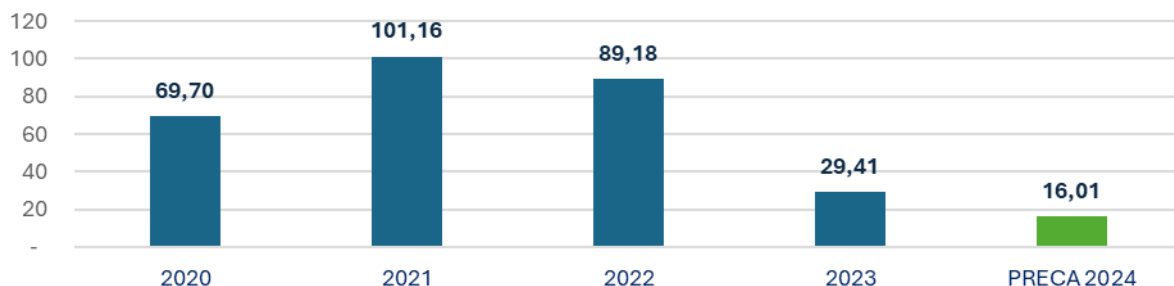
Le ratio de solvabilité (prévisionnel) 2024

Comme la plupart des Départements, notre ratio de solvabilité devrait se dégrader en 2024 du fait de la baisse conséquente des DMTO, qui diminuera de 13 % notre épargne brute. Notre délai de désendettement devrait s'élever aux alentours de 5,2 années fin 2024 contre 4,5 années en 2023 mais toujours en-dessous du seuil d'alerte de 10 années mentionné dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Ces prévisions montrent que nous avons pris les décisions nécessaires pour maîtriser la trajectoire de notre collectivité et reflètent notamment les efforts faits en interne.



Evolution du résultat prévisionnel de fonctionnement 2019-2024 (M€)



La diminution du résultat de la section de fonctionnement s'explique par la diminution des DMT0 (- 34 M€) et l'augmentation de nos charges, notamment de solidarités sociales.

E. Présentation des engagements pluriannuels au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, nos engagements pluriannuels en matière d'investissement restant à honorer s'élevaient à 964,2 M€ tous budgets confondus. Ceux relevant du budget principal s'élèvent à 847,6 M€.

Autorisations de Programme (AP) en M€	AP votées au 31/12/2024	Réalisations cumulées au 31/12/2024 (prévisionnelles)	Taux de réalisation	Engagement restant
<i>Budget Principal</i>	1 843,4	995,8	54 %	847,6
<i>Site des 4 Chevaliers</i>	48,0	46,4	97 %	1,6
<i>Pont de Ré</i>	46,2	18,2	39 %	27,9
<i>Ports non concédés</i>	60,5	26,1	43 %	34,4
<i>Port de La Cotinière</i>	8,4	2,6	31 %	5,8
<i>Taxe d'aménagement</i>	43,2	16,3	38 %	26,9
<i>Phares</i>	5,4	0,1	1 %	5,3
<i>EIGSI</i>	15,0	0,3	2 %	14,7
TOTAL	2 003,6	1 074,6	54 %	964,2 *

* A noter que 35 M€ d'AP sur le budget principal concernent des subventions finançant des AP sur les deux budgets annexes portuaires (ports non concédés et port de La Cotinière). Si on neutralise ces flux croisés, le montant d'AP tous budgets confondus s'élève donc à 929 M€.

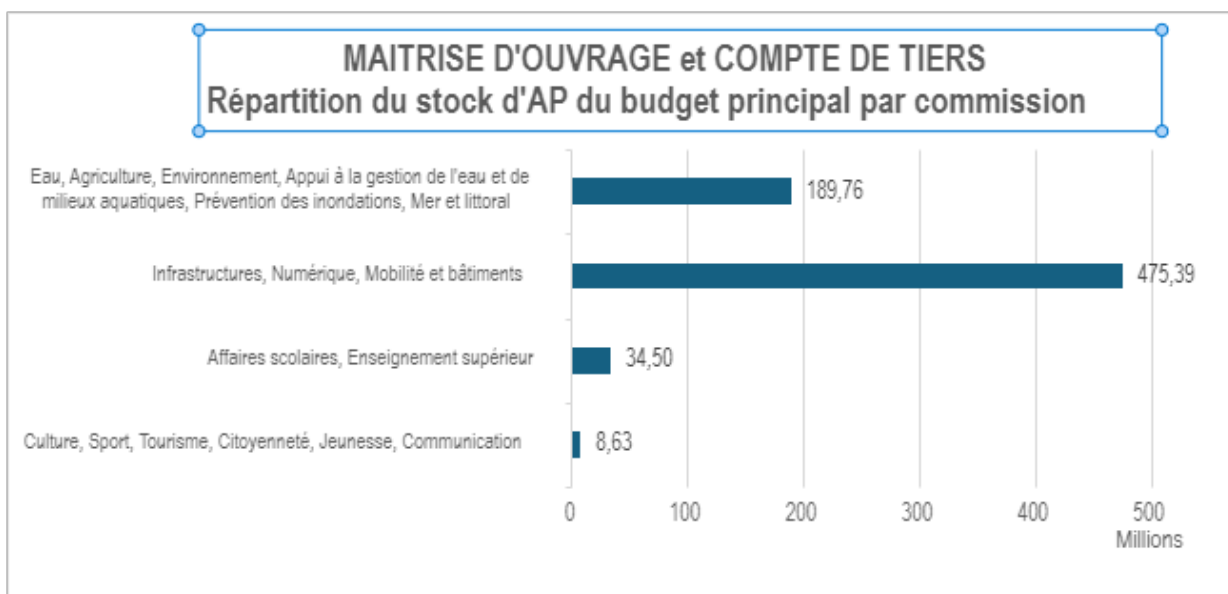
Le stock d'Autorisations de Programme (AP) du budget principal s'élève à 847,6 M€. Il convient de distinguer deux types d'Autorisation de Programme :

1. Les AP concernant des opérations menées départementale : 708,3 soit M€ soit 83% du stock

Dans cette catégorie, les opérations sont menées soit sur notre patrimoine départemental (551 M€), soit sur un patrimoine appartenant à un tiers (157,3 M€ d'AP sur « compte de tiers »), comme le plan digues. Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale bénéficient souvent de cofinancements, parfois importants. Par exemple, les travaux du plan digues sont cofinancés à 80 %. Certains travaux routiers (nouveaux barreaux) sont également l'objet de participations. Des subventions sont aussi perçues sur des travaux menés sur notre domaine public fluvial ou sur notre patrimoine historique (Brouage, Fort Boyard). Nous récupérons également la TVA sur les comptes éligibles.

Par ailleurs, nous maîtrisons le rythme de consommation sur ces AP, nous pouvons donc l'adapter en fonction de nos capacités financières.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du stock d'AP en maîtrise d'ouvrage départementale, par commission thématique.



La commission « Eau, agriculture, environnement, gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations, mer et littoral » compte des AP à hauteur de 189,8 M€, en particulier :

- les opérations pour compte de tiers du plan digues à hauteur de 143 M€ (cofinancées à 80 % par l'Etat, la Région et les EPCI),
- la modernisation des ouvrages de notre domaine public fluvial pour 34 M€ (cofinancée en partie par les Agences de l'eau),
- Le programme de lutte contre l'érosion (2,8 M€), subventionné à hauteur de 80 % et même jusqu'à 100 % pour l'opération de résorption de la décharge de Saint-Trojan.

Le stock d'AP de la commission « infrastructures, numérique, mobilités et bâtiments » s'élève à 475,4 M€ et comprend notamment :

- les travaux sur nos routes et ouvrages d'art à hauteur de 211 M€ (environ 15 % de cofinancement attendus sur ce montant, soit 34,2 M€, principalement pour les nouveaux aménagements),
- la transition énergétique des collèges et des bâtiments départementaux à hauteur de 53 M€, avec des subventions attendues notamment au titre du fonds vert.
- le sauvetage du Fort Boyard (41,3 M€), financé en partie par des subventions et du mécénat.

- le programme de mise à niveau des infrastructures portuaires

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

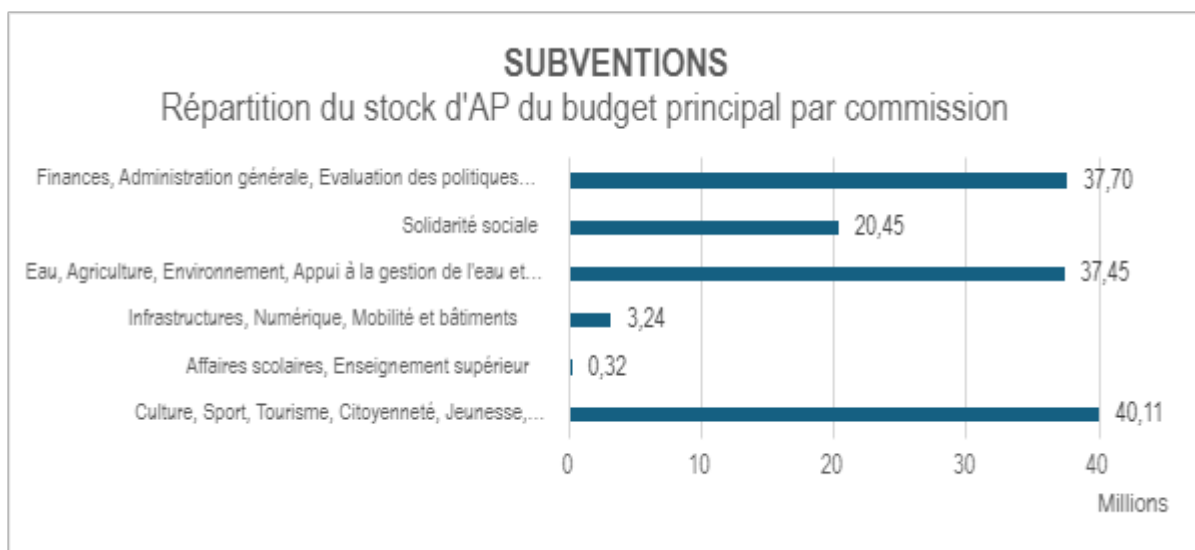
Les AP de la commission « affaires scolaires, enseignement supérieur » (31,9 M€) concernent la rénovation et la restructuration de nos 51 collèges publics, l'amélioration de leur accessibilité et de leur sécurité ainsi que leurs équipements numériques. A noter que les travaux d'amélioration énergétique des collèges sont prévus dans l'AP de 53 M€ relevant de la commission « Bâtiments ».

Enfin, les AP relevant de la commission « culture, sport, tourisme, citoyenneté, jeunesse, communication » (8,63 M€) concernent principalement la restauration des remparts de Brouage (pour les trois premières phases de ces travaux, des subventions allant jusqu'à 95 % du coût ont été obtenues, grâce à une dérogation préfectorale nous autorisant à dépasser le taux de 80 % de subvention).

2. Les AP concernant des subventions d'équipement au bénéfice de tiers : 139,3 M€ soit 17 % du stock d'AP du budget principal

Contrairement aux opérations menées sous maîtrise d'ouvrage départementale, nous ne récupérons ni TVA ni cofinancement sur ces dépenses. Par ailleurs, le rythme de consommation des subventions dépend des appels de fonds émis par leur bénéficiaire.

Les subventions attribuées sur ces autorisations sont évaluées à 64,3 M€ au 31 décembre 2024.



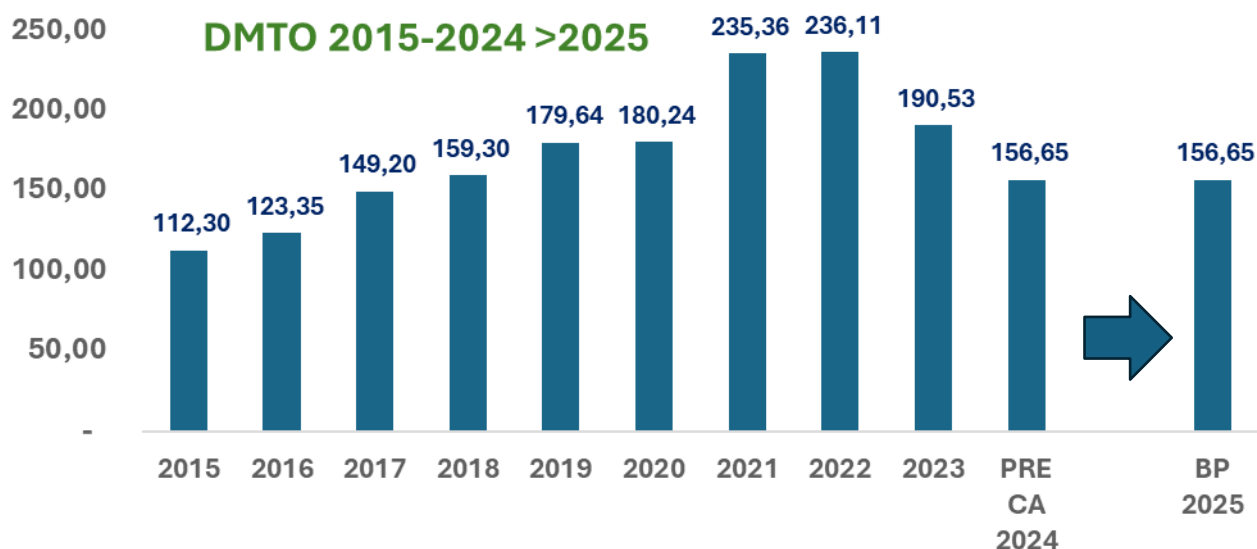
A. Nos prévisions 2025 en matière de recettes de fonctionnement : prudence et agilité

Une prévision prudente concernant les DMTO...

La décrue de l'inflation dans la zone euro, la détérioration de l'activité économique et le discours de la Réserve fédérale américaine sur un probable desserrement des conditions financières ont nourri les anticipations de baisse des taux depuis le printemps 2024 chez les investisseurs. L'impact de ces baisses de taux même si elles se répercutent sur le marché immobilier demeure assez volatile sur les transactions immobilières.

Toutefois, « Notaires de France » considère qu'une reprise du marché suppose une stabilité politique et sociale.

Dans ce contexte, nous serons particulièrement prudents dans nos prévisions de DMTO en 2025 : nous prévoyons une stabilité des droits de mutation à hauteur du montant encaissé en 2024 soit 156,65 M€.



Si la future loi de finances nous le permet, nous voterons l'augmentation du taux des DMTO (5% au lieu de 4,5 %). En effet, cette augmentation représente pour un bien de 250 000 € un coût supplémentaire pour l'acquéreur de 1250 €, équivalent à une baisse des intérêts de 0,05 sur un crédit sur 20 ans. Le taux de crédit, actuellement en baisse, et les conditions d'accession aux crédits bancaires sont infiniment plus importants que le taux de DMTO sur la décision d'achat des ménages.

Le cas échéant, nous pourrions donc augmenter notre prévision de DMTO en cours d'année.

... et en matière de TVA

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



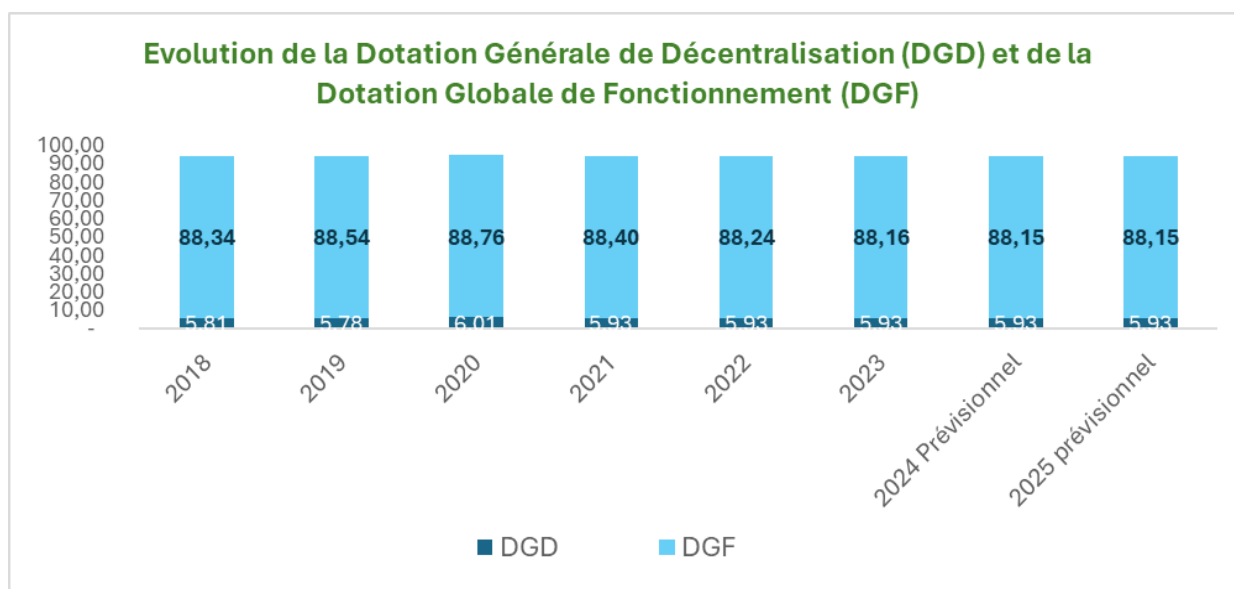
ID : 017-221700016-20250211-2025 SG_DOB133-AR

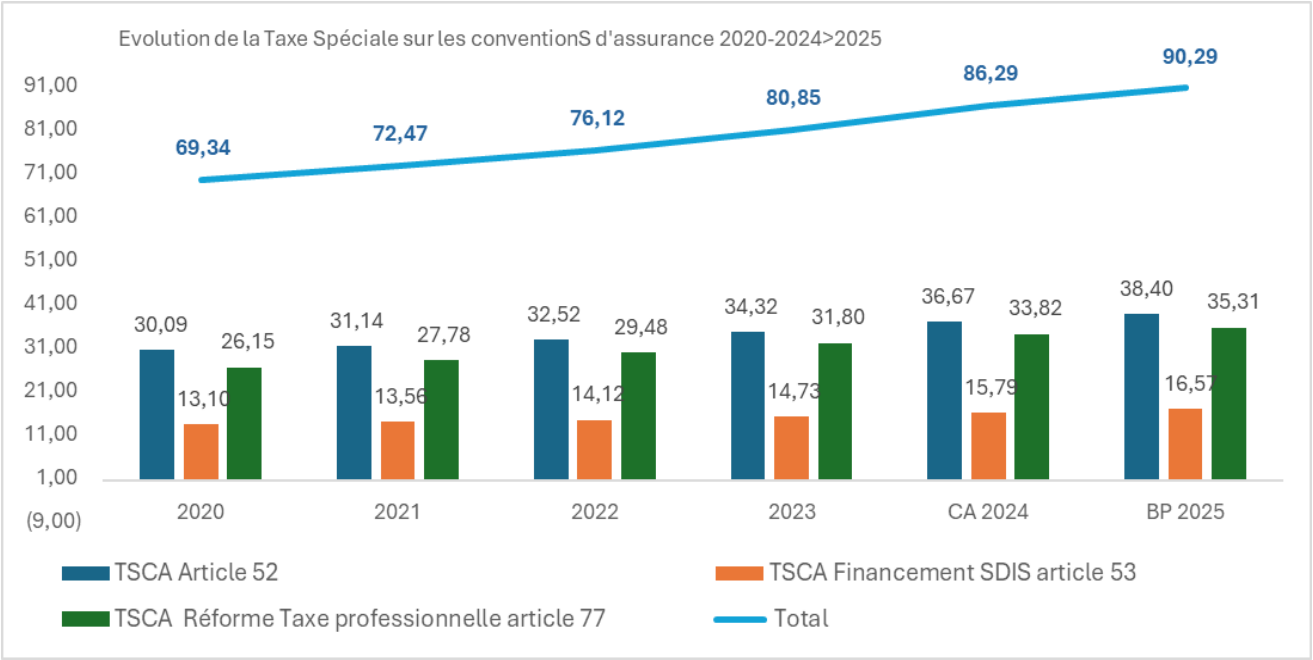
Nous sommes également très prudents en matière de p de la faiblesse de la croissance (+0,9 %) et de d'inflation (+1 %). Nous retenons un produit équivalent à 2024 soit 232,8 M€ :

Recette de TVA	Projection 2024	BP 2025
Fraction de TVA (compensation CVAE)	30,75	30,75
Fraction de TVA (compensation TFPB)	202,10	202,10
Total	232,85	232,85

Une stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation Générale de Décentralisation

Comme les années passées, l'Etat n'a pas prévu d'indexer en 2025 la DGF sur le montant de l'inflation, alors qu'il impose par ailleurs aux collectivités des augmentations nécessaires en matière de prestation sociale ou de rémunération des agents sans compensation



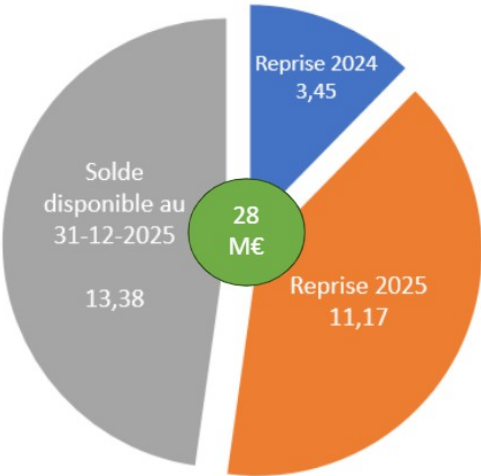


La reprise d’une partie de la réserve des DMTO pour financer le sauvetage du Fort Boyard et les études du contournement de Marans

Nous avons mis en réserves à deux reprises, par souci de prudence et de responsabilité, une partie des DMTO perçus en 2021 et 2022, pour un montant total de 28 M€. Nous avons décidé de flécher cette réserve sur le financement de deux opérations d’envergure : le sauvetage du Fort Boyard et le contournement de Marans.

En 2024, nous avons utilisé 3,45 M€ pour financer le démarrage du sauvetage du Fort. Cette année, nous prévoyons d’en utiliser 11,17 M€ pour financer 10,5 M€ de travaux sur le Fort, ainsi que des études pour le contournement de Marans. Il restera donc fin 2025 un solde de 13,38 M€.

DMTO mis en reserve (M€)



Le Budget Primitif 2025 sera de nouveau construit sur de recettes

En fonction de ces hypothèses, en retraitant la reprise sur provision des droits de mutation dédiée au financement des travaux du contournement de Marans et rénovation du Fort Boyard (11,1 M€), l'ensemble des recettes augmenteraient en 2025 de 10,41 M€ soit une hausse de 1,29 % par rapport au budget prévisionnel 2024 :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (M€)	Crédits ouverts 2024	BP 2025
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	236,67	156,65
TVA (CVAE et TFPB)	150,58	232,80
Fiscalité directe (IFER, DCRTP, FNGIR, TSCA Article 77, Frais de gestion de la taxe foncière) *	22,07	19,41
Fiscalité indirecte (Péréquation, TFBP, Taxe sur l'électricité, Taxe de séjour)	63,23	67,92
Fiscalité transférée (TICPE, TSCA)	109,96	114,24
Dotations de l'Etat (DGF, DGD)	94,07	94,27
Action sociale	102,05	104,90
Autres recettes **	18,95	17,80
Provisions et apurement de rattachements		
Reprise sur provision DMTO	3,45	11,17
Total	801,03	819,16
Taux d'évolution	-3,21%	2,26%
Total avec neutralisation de la reprise DMTO	797,58	807,99
Taux d'évolution (BP à BP)	-3,62%	1,29%

**La baisse de la fiscalité directe entre 2024 et 2025 s'explique par le fait que nous avons perçu en 2024 un reversement exceptionnel du Fonds National de péréquation des DMTO, conformément à la décision du Conseil des Finances Locales (cf. le rapport de la Décision Modificative de juin 2024)*

***La baisse des autres recettes entre 2024 et 2025 s'explique par des produits exceptionnels comptabilisés en 2024 non reconductibles en 2025 (dont le Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat ou FARPI, pour laquelle, une recette non rattachée en 2023 a été encaissée en 2024 pour 0.8 M€)*

Projection des recettes départementales, tous budgets confondus

Nous prévoyons une relative stabilité en 2025 concernant les recettes des budgets annexes, sauf pour le budget de la Taxe d'Aménagement pour lequel les recettes perçues en 2024 ont été deux fois moins importantes que celles perçues en 2023 (6,3 M€ en 2024 contre 12 M€ en 2023). Par principe de prudence, la projection de recettes est portée à 6,5 M€ pour 2025.

Recettes réelles de fonctionnement en M€	Crédits 2024	Projection 2025
4 Chevaliers	2,8	2,8
Pont de Ré	16,2	17,1
Dragages	7,1	6,7
Foyer de l'enfance (dotation du budget principal)	10,4	10,5

		Envoyé en préfecture le 11/02/2025	
		Reçu en préfecture le 11/02/2025	
		Publié le 11/02/2025	
		ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR	
<i>Ports non concédés</i>	4,9	5,4	
<i>Port de pêche de la Cotinière</i>	3,5	3,4	
<i>Energie photovoltaïque</i>	0,1	0,3	
<i>Taxe d'aménagement</i>	8,3	6,5	
<i>Phares</i>	0,4	0,4	
<i>EIGSI</i>	0,2	0,2	

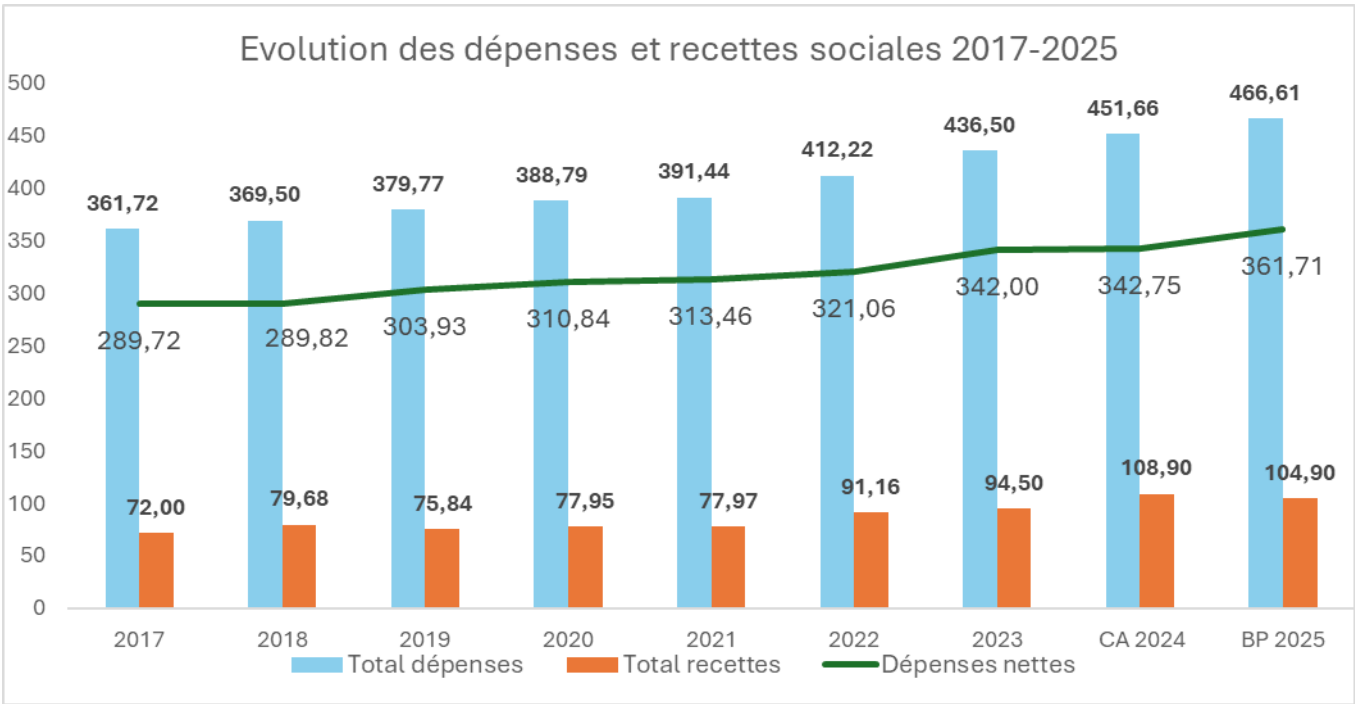
B. Nos prévisions 2025 en matière de dépenses de fonctionnement

Malgré une très faible augmentation de nos recettes, nous ferons le choix en 2025 de consacrer l'essentiel de nos moyens financiers supplémentaires aux besoins en matière de dépense sociale et nos charges de personnel.

Pour financer ces dernières, nous serons contraints de diminuer le budget d'autres politiques, mais nous serons encore en mesure de consacrer une part de notre budget à des politiques non obligatoires, alors que de plus en plus de Départements sont contraints d'abandonner les politiques facultatives.

Les hypothèses en matière de dépenses sociales

Au total, nous prévoyons une augmentation de dépenses sociales de près de 15 M€ (+3,3 %) par rapport au montant 2024, soit 466,6 M€ :



L'année 2024 a été marquée par d'importantes recettes pour environ 5 M€ en régularisation des exercices antérieurs notamment (financement des mesures salariales 2023 de la filière socio-éducative et des Services d'Aide à Domicile, dotation qualité).

La hausse prévisionnelle des dépenses de l'enfance et de la famille est de 4,3 M€ entre 2024 et 2025.

Le Département fait face à l'augmentation du nombre d'enfants confiés et à une prise en charge de profils d'enfants de plus en plus complexes.

Les orientations 2025 en matière d'enfance et de famille sont présentées dans la partie IV – A.

Projection de l'évolution des dépenses de l'enfance et de la famille

	CA prévisionnel 2024	Prévisions 2025
Dépenses de l'enfance et de la famille	115,23	119,57
<i>Taux d'évolution</i>		3,8%

Les dépenses liées à l'autonomie (personnes âgées et handicapées)

L'augmentation du nombre de bénéficiaires des Allocations Individuelles de Solidarités (+ 2,5 % pour l'APA et + 2 % pour la PCH) et de l'Aide Sociale à l'Hébergement (due au vieillissement de la population), les effets de la hausse des prix de journées des établissements et du tarif horaire pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, la mise en œuvre du schéma de l'autonomie nous amène à prévoir une augmentation du budget dédié à l'autonomie à hauteur de 7,15 M€.

Les orientations 2025 en matière d'autonomie sont présentées dans la partie IV – A.

Projection de l'évolution des dépenses d'autonomie

	CA prévisionnel 2024	Prévisions 2025
Dépenses de l'autonomie	224,97	232,12
<i>Taux d'évolution</i>		3,18 %

Les dépenses d'insertion et l'action sociale

S'agissant des allocations du revenu de solidarité active, l'hypothèse de croissance retenue est de +4,5 %, soit une augmentation de 4,2 M€. Une augmentation du nombre de bénéficiaires est prévue pour 2025.

Evolution des dépenses d'allocations du revenu de solidarité active

en M€	CA prévisionnel 2024	Projection 2024
Allocations rSa	92,88	97,00
<i>Taux d'évolution</i>		4,5 %

Les orientations 2025 en matière d'insertion et d'action sociale sont présentées dans la partie IV – A.

Les dépenses de ressources humaines

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

Sur le budget principal, le montant des dépenses de personnel en 2025 est estimé à 162,837 M€, soit une augmentation de 2,05 % (+ 3,2 M€) par rapport au CA prévisionnel 2024.

L'année 2025 connaîtra les répercussions des différentes mesures en année pleine sur l'ensemble des budgets : SMIC (0,283 M€), augmentation de 3 pts de la cotisation patronale CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour un montant de 1,863 M€, fin de la compensation de l'augmentation en 2023 de la CNRACL (0,615 M€), mise en place à compter de janvier 2025 de la protection sociale complémentaire (0,160 M€).

Les hypothèses retenues en matière de ressources humaines sont détaillées dans la partie V.

La maîtrise de nos charges de fonctionnement

Dans un contexte de diminution de nos recettes et d'augmentation conséquente de nos dépenses sociales, nous serons contraints d'accentuer la maîtrise voire la diminution de nos charges internes. Nous serons également contraints de maîtriser voire de diminuer, comme pour nos charges internes, notre soutien à certaines politiques. Le détail des diminutions envisagées des dépenses facultatives est présenté par politique dans la partie IV – les projets du Département.

Un effort de rationalisation de moyens internes sera mené, qui répond également à un objectif de sobriété : maîtrise de notre consommation d'énergie, des fournitures, du carburant, du papier.

Projection de l'évolution des dépenses pour le budget principal :

Dépenses réelles du budget principal en M€	Crédits ouverts 2024	BP 2025
Autonomie	221,90	232,12
Enfance et famille	118,03	119,57
Insertion	113,74	114,85
RH (Hors Assfam)	129,85	129,00
Frais financiers et charges à caractère général	28,85	26,00
Péréquation DMT0 et reversement	43,57	40,00
Politiques d'intervention	63,02	57,72
SDIS	39,72	39,72
Réserves et provisions	0,64	4,07
Contribution à l'équilibre National des finances Publiques		3,5
Total	759,32	767,05
Taux d'évolution	6%	1%

Selon les hypothèses retenues, les dépenses réelles de fonctionnement de notre budget principal augmenteraient de 7,73 M€ soit près 1 %.

Projection de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les budgets annexes

Dépenses réelles de fonctionnement en M€	Crédits ouverts 2024	Projection 2025
4 Chevaliers	0,855	0,7
Pont de Ré	14,7	7,8

<i>Dragages</i>	7,3	
<i>Foyer de l'enfance</i>	10,5	
<i>Ports non concédés</i>	6	5,1
<i>Port de pêche de la Cotinière</i>	5,6	4,9
<i>Energie photovoltaïque</i>	0,0	0,0
<i>Taxe d'aménagement</i>	10,7	6,5
<i>Phares</i>	0,0	0,1
<i>EIGSI</i>	0,3	0,3

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

S2LO

C. Nos orientations en matière d'investissement pour 2025 et nos ratios financiers

Les estimations en matière de recettes propres d'investissement

Les recettes propres d'investissement pouvant être inscrites au BP 2025 sont estimées à ce stade (hors emprunts) à 45,5 M€ :

Historique et projection des recettes d'investissement du budget principal

Recettes du budget principal en M€ (hors emprunt, trésorerie et résultat)	2 020	2 021	2 022	2 023	Crédits ouverts 2024	BP 2025
Dotations de l'État (DSID, DDEC, FCTVA)	19,27	15,98	17,01	21,86	25,06	17,5
Subventions et participations (Etat, régions, communes, FEDER) et cessions	5,34	6,82	13,80	17,09	32,8	16
Comptes de tiers	5,41	2,15	7,56	9,18	10,62	10
Mécénat (Fort Boyard)						1
Autres recettes (amendes radar police)	2,48	1,86	1,61	6,96	2,82	1
Total	32,50	26,80	39,98	55,10	71,3	45,5

En matière de Dotation de l'Etat, nous prévoyons 13 M€ de FCTVA, compte tenu des investissements réalisés en 2024. Des subventions au titre de la DSID (2 M€) restent à percevoir, en particulier au titre des travaux de rénovation énergétique menés sur les collèges ou sur les remparts de Brouage. La Dotation d'Equipement des Collèges, perçue chaque année, est attendue pour 2,5 M€.

Il est prévu des participations des communes, EPCI et aménageurs pour les travaux routiers à hauteur d'environ 4,4 M€, des recettes de cession pour 2,5 M€, concernant des ventes déjà bien engagées. Concernant le sauvetage du Fort Boyard, nous prévoyons une subvention de 1 M€ au titre du CPER et 1 M€ au titre du mécénat. Diverses subventions sont également prévues pour les travaux sur les remparts de Brouage (DRAC, FNADT), la requalification de la Pointe de la Fumée, le dévasement de la Charente, etc.

Les recettes liées aux comptes de tiers concernent le plan digues, cofinancé à 80 %.

Nous veillerons à optimiser les autres pistes de recettes avant le vote du BP.

Les ratios financiers prévisionnels et les orientations pour 2025 en matière de dette

Les ratios financiers prévisionnels pour 2025

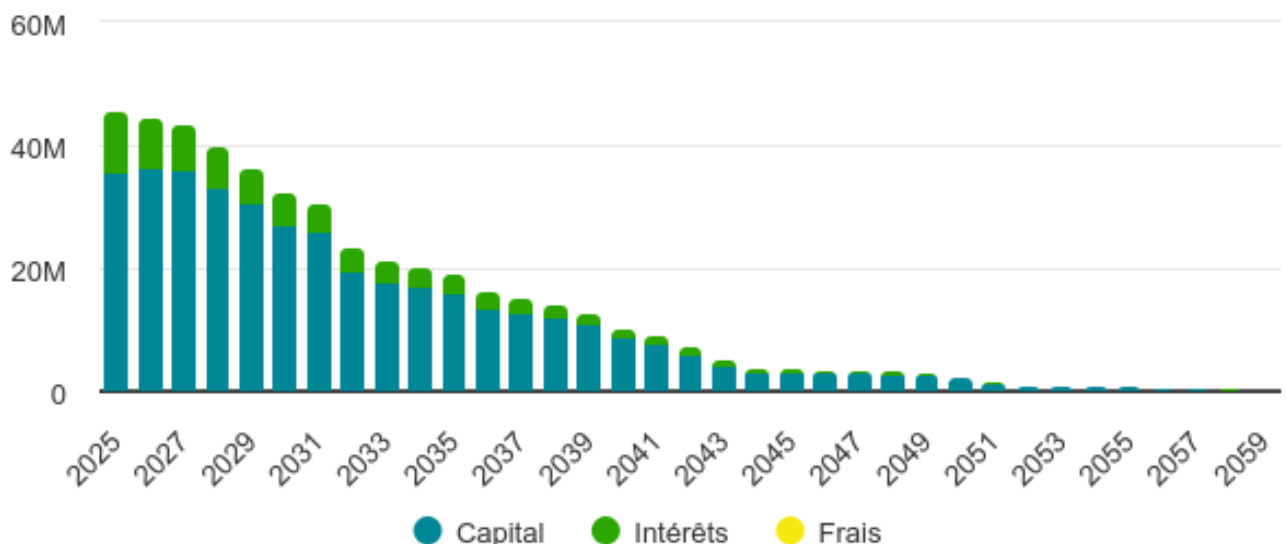
La stagnation de la majorité de nos recettes et la hausse des dépenses de solidarité sociale obèrent notre capacité d'autofinancement de nos investissements. Notre épargne brute est estimée à 52,2 M€ et notre épargne nette prévisionnelle à 15,7 M€. Cependant, si on exclut la recette constituée par la reprise de la réserve de DMTO (11,17 M€), qui constitue une recette exceptionnelle et qui est fléchée sur le financement de deux projets d'envergure, l'épargne nette ne s'élève qu'à 4,5 millions d'euros soit un niveau très faible.

Le profil de l'encours visé en fin d'exercice 2025 : une augmentation provisoire du niveau d'endettement, à ajuster selon les montants de DMTO encaissés

Dans la continuité des trois derniers exercices, nous ne ferons pas le choix de substituer le fléchissement de notre auto-financement par une augmentation aussi massive de notre encours de dette : notre ré-endettement sera limité au maximum à + 9,7 M€ en 2025 (46,2 M€ empruntés pour 36,5 remboursés) soit un encours maximal de dette à hauteur de 408 M€ fin 2025 (versus 398 M€ fin 2024). Les nouveaux emprunts programmés (46,2 M€) seront levés en fonction du niveau d'encaissement de nos recettes et du taux de réalisation de nos dépenses d'investissement en cours d'exercice. Toutes les informations concernant la structure de notre dette sont présentées plus haut dans ce rapport.

Nous savons par ailleurs que plusieurs emprunts souscrits entre 2008 et 2012 (après la crise financière de 2008, le Département ayant augmenté son encours de dette de l'ordre de 100 M€ lors de cette période) arriveront à échéance entre 2027 et 2029, ce qui nous permettra de diminuer notre encours à cette échéance. De plus, le produit de cession de la zone des 4 Chevaliers à Périgny dans les années à venir devrait nous permettre de nous désendetter.

Evolution de l'annuité



Le ratio de désendettement prévisionnel 2025

Notre projet de budget 2025 prévoit un ratio de désendettement de 7,8 années, en dessous du seuil prudentiel de 10 années défini par l'Etat.

Malgré la crise financière touchant les finances publiques et en particulier les Départements, nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement honorable permettant d'exercer nos compétences obligatoires et de poursuivre le financement de notre aide aux communes

A ce stade, notre niveau d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et hors crédits provisionnés pour financer à partir de 2026 les appels de fonds liés aux subventions déjà attribuées) est estimé à environ 137,4 M€ et devrait nous permettre :

- **De maintenir en bon état de fonctionnement notre patrimoine départemental** notamment nos routes et ouvrages d'art, notre domaine public fluvial et portuaire, nos collèges, centres d'exploitation, délégations territoriales, tout en poursuivant les travaux d'optimisation énergétique et en préservant le patrimoine historique (Fort Boyard et Brouage en particulier). Le montant d'investissement sur notre patrimoine et sur compte de tiers est estimé à environ 108 M€

- **De financer notre politique ambitieuse de soutien aux communes et permettre la mise en œuvre du PACT 17 dans la limite de nos capacités financières.** Les crédits destinés à honorer les appels de fonds des bénéficiaires de subventions sont estimés en 2025 à 29 M€

Notre budget d'investissement sera consacré au financement des engagements que nous avons déjà pris et qui sont détaillés en partie IV de ce DOB. Il conviendra d'ajouter à ce montant de 137,4 M€, en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires pour la construction des centres d'incendie et de secours de Saint-Pierre-d'Oléron et de Jonzac, dont nous assurerons la maîtrise d'ouvrage mais qui seront financés par le SDIS, avec le souhait que ces deux opérations n'aient pas d'impact sur le montant de participation des collectivités au fonctionnement du SDIS.

Par ailleurs, nous souhaitons également, par souci de responsabilité, inscrire en plus des crédits à hauteur de 18 M€ en prévision des appels de fonds à venir pour 2026 et 2027 relevant des subventions d'équipement déjà attribuées au 31 décembre 2024. Rappelons que les engagements liés aux subventions déjà attribuées sont de l'ordre de 64,3 M€. Les appels de fonds à venir en 2025 sont estimés à environ 29 M€ (montant dépendant des appels des bénéficiaires de subventions). En les prenant en compte et avec les 18 M€ provisionnés en plus, il resterait à financer à compter de 2026 environ 17,2 M€ sur ce stock de 64,3 M€.

Nous prévoyons également de dédier environ 7 M€ à de nouvelles subventions en 2025. Nous ajusterons ce montant en fonction des encaissements de DMTO.

Nos orientations en matière d'Autorisations de Programme pour 2025

Toutes les informations relatives aux Autorisations de Programme précédemment votées sont présentées en partie E.

En 2025, les principales nouvelles Autorisations de Programme en maîtrise d'ouvrage départementale envisagées concernent les routes et les ouvrages d'art (environ 37,8 M€). Une augmentation d'une AP de 2015 relative aux opérations de restructuration de nos collèges sera également proposée (+ 0,8 M€) concernant les travaux menés sur le collège de Courçon, afin de prendre en compte les révisions de prix des marchés.

Par ailleurs, toute nouvelle subvention d'équipement a financée par des crédits inscrits au budget et non plus sur des Autorisations de Programme.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR



En effet, la structure des recettes départementales, très volatile du fait de sa dépendance au contexte économique et immobilier, n'est plus adaptée à l'attribution de subventions d'équipement sur des Autorisations de Programmes : les subventions sont en effet honorées en n+1, n+2 voire n+3 après leur année d'attribution du fait du temps nécessaire pour réaliser les investissements. Or, dans le même temps, les recettes du Département ont pu baisser de manière considérable (exemple : 80 M€ de DMTO en moins en deux ans). C'est pourquoi dans un esprit de responsabilité et afin de sécuriser davantage le pilotage de notre budget, nous souhaitons nous assurer que toute subvention votée soit bien financée. Si une subvention n'est pas versée l'année de son attribution, elle sera alors reportée.

Tableau de synthèse des recettes et des dépenses d'investissement 2025

Ce tableau présente les recettes d'investissement prévisionnelles, y compris la reprise des excédents antérieurs (prévisionnels).

Recettes (M€)	Montant
Epargne brute hors reprise sur provision DMTO	41,03
Nouveaux emprunts	46,2
Reprise Provision DMTO	11,17
Dotations de l'État (DSID, DDEC, FCTVA)	17,5
Subventions et participations (Etat, régions, communes, FEDER) et cessions	16
Comptes de tiers	10
Mécénat	1
Autres recettes (amendes, opérations patrimoniales)	1
Total recettes	143,9
Reprise sur excédents antérieurs (prévisionnel)	30
Total recettes réelles 2025	173,9
Crédits issus des résultats antérieurs (prévisionnel)	25
Total recettes budgétées 2025	198.9

Les recettes d'investissement envisagées permettront d'inscrire les crédits suivants en dépenses d'investissement :

Dépenses (M€)	Montant
Remboursement des emprunts	36,5
Centres d'incendie et de secours	
Lagord	7,3
Dignes	10
Investissement sur le patrimoine départemental	91
Subventions d'équipement	29,1
Total Dépenses (décaissements prévisionnels 2025)	173,9
Total Dépenses réelles 2025	173,9
Crédits en prévision des futurs décaissements de subventions d'équipement déjà attribués	25
Total dépenses budgétées 2025	198.9

A. La solidarité

L'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Nous nous engageons pour prévenir et anticiper les effets du vieillissement de la population charentaise-maritime.

La poursuite d'un soutien financier conséquent pour les personnes âgées et handicapées

Depuis 2021, nous avons traduit notre engagement de faire des dépenses de solidarités sociales dans notre budget une priorité : nous avons mobilisé de montants supplémentaires très conséquents.

Après des augmentations importantes en 2022, nous avons arrêté des taux d'évolution exceptionnels en 2023 (+5,17 % pour les structures dont les mesures du Ségur étaient financées par l'Agence Régionale de Santé et +11,47 % pour celles dont le Ségur a été financé par le Département seul) ayant permis aux établissements et services de bénéficier désormais de ce financement dans leur base reconductible.

En 2024, nous avons décidé de soutenir la progression des tarifs des établissements et services pour personnes âgées et handicapées habilités à l'aide sociale à hauteur de +2 %, afin de tenir compte des mesures salariales récentes et de la progression des charges liée à l'inflation.

Simultanément, il est possible depuis début 2024, aux EHPAD habilités qui le souhaitent, de proposer une tarification différenciée pour leurs résidents payants non bénéficiaires de l'aide sociale, permettant ainsi aux gestionnaires de trouver de nouvelles marges de manœuvres financières, sans incidence sur le budget départemental.

Lors de la session du 20 décembre 2024, Il a été voté une modulation de l'objectif d'évolution des dépenses selon le secteur d'activité.

Ainsi, un taux de +1,2 % est appliqué aux établissements et services du secteur du handicap permettra de tenir compte du Glissement-Vieillesse-Technicité et de l'inflation.

Le taux qui sera appliqué aux établissements pour personnes âgées devra tenir compte de la situation financière difficile rencontrée par ces structures. Il sera de +2 %, incluant également la possibilité de reprendre les déficits constatés.

En fonction du vote de la loi de financement de la Sécurité Sociale, notre Département devrait participer à l'expérimentation nationale de la fusion des financements relatifs à la dépendance et aux soins. Cette réforme portera sur le transfert de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement dans les 23 Départements expérimentateurs, qui relèvera désormais de la compétence de l'Agence Régionale de Santé et donnera lieu à une rétro-compensation de recettes sur notre budget.

Par ailleurs, nous avons confirmé notre engagement dans le soutien de l'équilibre économique du secteur de l'aide à domicile :

- par l'adoption d'un objectif d'évolution des financements du Département, à hauteur de 3 % en année pleine par rapport au tarif moyen 2024, pour les services habilités à l'aide sociale. Ce taux se traduira à compter du 1^{er} avril 2025 par un tarif horaire de 27,21 € appliqué à ces services habilités,

- par la détermination du tarif horaire appliqué aux services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile non habilités à l'aide sociale et disconformément au tarif socle national avec péréquation à compter du 1^{er} avril 2025,

Des dotations complémentaires seront allouées pour compléter la prise en charge des mesures salariales.

Des financements complémentaires permettront également de poursuivre le soutien à la mobilité des salariés, des services et financeront la dotation dite « qualité ».

D'autres évolutions seront poursuivies concernant l'autonomie telles que la mise en œuvre progressive de la réforme des services autonomie dont l'échéance est prévue à la fin 2025. Cette démarche s'impose surtout aux services de soins infirmiers à domicile, et associe les SAAD.

La mise en œuvre du cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt 2023-2026 lancé par la CNSA, se poursuivra en 2025 pour accompagner l'application de cette réforme des services autonomie à domicile et pour mobiliser des cofinancements au titre de la modernisation de l'aide à domicile et de l'accueil familial, de l'attractivité des métiers et du soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

Le déploiement de l'habitat inclusif se poursuivra à l'appui des programmations débutées en 2022 et 2024. Il n'est pas prévu de négocier avec la CNSA une nouvelle programmation en 2025.

Le schéma de l'autonomie 2023 - 2027

Le schéma de l'autonomie pour la période 2023-2027 a été validé en session d'été 2023.

Le schéma de l'autonomie s'organise selon 5 axes :

Faire de l'autonomie une préoccupation partagée
Pour des parcours fluides et sécurisés pour l'ensemble des usagers en perte d'autonomie
Vers un accompagnement des établissements et services dans le défi de l'emploi
Adapter les réponses proposées aux personnes en perte d'autonomie
Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie.

Des actions dans les domaines du maintien à domicile, de la prévention de la perte d'autonomie, du soutien aux aidants et de l'adaptation de l'offre médico-sociale sont proposées. Cette démarche vise à mobiliser les ressources publiques avec efficacité et à maîtriser les dépenses ajustées au regard de l'évolution des besoins sociaux, de la création de nouvelles réponses nécessaires et des politiques nationales obligatoires.

Des mesures nouvelles vont être mises en œuvre dès 2025 :

- poursuite de la création d'unités dédiées pour les personnes handicapées vieillissantes en EHPAD,
- transformation de lits pour créer de nouvelles capacités en foyer occupationnel notamment pour adultes présentant des troubles du spectre autistique,

- création de places de services d'accompagnement handicapés et de foyers d'accueil médicalisé afin d'accueillir établissements pour adolescents handicapés (en coordination avec et selon les financements disponibles dans le cadre du dispositif des « 50 000 nouvelles solutions »),
- création de nouvelles places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire pour les personnes âgées dépendantes,
- augmentation du nombre de lits habilités à l'aide sociale en EHPAD afin de mieux répartir cette offre sur le territoire.

L'évolution du nombre de bénéficiaires

Cette évolution se caractérise de manière diverse selon les prestations et les choix de vie des différents publics. Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées se maintient. Le nombre de bénéficiaires de l'APA s'accroît de 2,5 %.

Le nombre des bénéficiaires de la PCH continue à progresser à un rythme soutenu évalué à 2 % en 2025. La PCH se renforce de manière à mieux couvrir l'aide à la parentalité et apporter plus de réponses aux handicaps mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement. Certains droits sont octroyés désormais sans limitation de durée et les modalités d'attribution d'éléments techniques ont augmenté.

Le nombre des personnes handicapées hébergées en établissement au titre de l'aide sociale est relativement stable, mais va s'accroître du fait du vieillissement des personnes en situation de handicap.

L'enfance et la famille

La jeunesse est l'une des priorités de notre mandat. Les politiques dédiées à l'enfance et à la famille font l'objet d'une attention toute particulière depuis le début de ce mandat et nous poursuivrons un soutien financier sans faille.

Nous avons été en mesure de financer en 2023 et en 2024 des budgets en augmentation conséquente pour l'enfance et la famille.

En 2025, le budget de l'enfance et la famille devrait à nouveau augmenter. En effet, ce sera la première année de mise en œuvre du nouveau schéma de la petite enfance, de la prévention et de la protection de l'enfance, adopté en décembre 2024 pour les années 2025-2029. Nous poursuivrons notre effort non seulement d'adaptation de l'offre aux besoins mais également en matière de prévention spécialisée. Des crédits seront maintenus pour ces actions que nous estimons indispensables.

L'augmentation du nombre d'enfants confiés et des profils de plus en plus complexes

Le nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) a poursuivi sa forte progression compte tenu d'un contexte géopolitique mondial qui se dégrade et qui renforce les arrivées. Ainsi, le nombre de MNA s'est accru de 81 jeunes en 2023 et de 55 jeunes en 2024. Par conséquent, les nouvelles places ouvertes en 2024, (soit 36 places d'hébergement d'urgence au Logis et à l'Escale auxquelles s'ajoute une vingtaine de places en sureffectif) sont déjà saturées.

Par ailleurs, l'année 2024 s'est traduite par un moindre recours à l'accompagnement éducatif à domicile, tant dans le cadre administratif (aides éducatives à domicile signées avec les parents), que dans le cadre judiciaire (actions éducatives en milieu ouvert ordonnées par les juges des enfants).

En revanche, le nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement a augmenté de 2 % entre décembre 2023 et octobre 2024.

Nombre d'enfants accueillis	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/10/2024	Evolution 2023/2024
faisant l'objet d'une mesure de placement (hors Mineurs non Accompagnés)	1743	1821	1903	1955	2001	2%
Mineurs Non Accompagnés	304	342	382	430	467	8.6%
faisant l'objet d'une mesure d'accompagnement à domicile (AED, AEMO, AEMO R)	1251	1263	1290	1370	1374	0.3%
TOTAL	3298	3426	3575	3755	3842	2.3%

Nous constatons que les enfants accueillis présentent davantage de problématiques psychiques ou de handicaps physiques ou mentaux. Des problèmes d'addiction, de violence, de déscolarisation sont de plus en plus souvent constatés. Les troubles d'ordre sexuel sont également plus présents, ce qui peut mettre à mal les accompagnements réalisés au sein des familles d'accueil et des établissements.

Des transferts de charge de l'Etat non compensés

Le virage inclusif pris par l'Etat, que ce soit au sein de l'école ou des Instituts Médico-Educatifs (IME), impacte les enfants de l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap.

La diminution du nombre de places en internat au sein de ces établissements, jusqu'à financées par l'ARS, nécessite que le Département trouve des solutions. Ces dernières se concrétisent par des accompagnements complémentaires en journée et des prises en charge à temps plein financées par le Département.

La complexité des situations des enfants confiés nécessite de recourir à des structures prenant en compte ces profils complexes (Tandem Educadis), avec un coût annuel par place très élevé.

Nous sommes ainsi amenés à pallier le nombre insuffisant de lits spécialisés en pédopsychiatrie à l'Hôpital Public. La charge financière induite pour notre Département peut être considérée comme un transfert de charge non compensé de la part de l'Etat, qui a lourdement impacté notre budget en 2024. Cette situation se poursuivra en 2025.

La nécessaire adaptation de l'offre de placement

Dans ce contexte, l'augmentation de l'offre de placement se poursuit.

Le Département a créé 36 places supplémentaires pour l'hébergement des MNA en 2024.

L'année 2025 sera marquée par l'impact en année pleine de ces créations.

La poursuite de la création de nouvelles places pour les enfants confiés

En 2024, nous avons financé le fonctionnement en structures (hors MNA) :

- 44 places permanentes et une temporaire à Tandem Educadis (extension de 10 places autorisées en Charente-Maritime en remplacement des places précédemment gérées par l'association Barayole);
- 24 places à la Maison d'Enfants à Caractère Social Chiara Luce gérée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Deux nouveaux Lieux de Vie et d'Accueil ont ouvert :

- « *Les 5 Hirondelles* » d'une capacité de 5 places
- « *Terre et Mer* » d'une capacité de 7 places dont 3 pour les moins de 6 ans (ce qui vient utilement compléter l'offre pour cette tranche d'âge)

Le village d'enfants de Fontcouverte, acté en 2020, a ouvert progressivement ses maisons à compter d'août 2023. Cette ouverture a été finalisée en novembre 2024. 2025 sera donc la première année de fonctionnement en année pleine.

Par ailleurs, compte tenue de la progression du nombre d'enfants confiés, deux appels à projets sont prévus en 2025 :

- un appel à projet pour 60 places de Placement Educatif à domicile pour un montant total en année pleine de 1 M€
- un appel à projet commun, inscrit dans le cadre de la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour créer 10 places pour des enfants en situation complexe. Le budget de cette structure en année pleine est évalué à 1,5 M€ dont 467 000€ cofinancés par l'ARS. Seule une mensualité (soit 87 000€) est budgétée en 2025 pour cette structure qui ouvrira au plus tôt en décembre 2025.

Le renforcement de l'attractivité des professionnels du secteur de l'enfance

Une amélioration de la rémunération des professionnels du secteur de l'enfance

Le soutien apporté par le Département aux assistants familiaux s'est traduit de différentes manières. Outre les sommes déjà liquidées depuis 2023 (soit 135 450 € pour l'indemnité numérique et 1,2 M€ pour la revalorisation rétroactive de la rémunération des assistants familiaux liée à la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Loi Taquet »), le Département a revu l'ensemble des contrats des assistants familiaux afin de mettre en place à compter du 1^{er} juin 2024 l'indemnité garantie issue de cette même loi.

Cette indemnité vient couvrir l'écart financier qui naît de la différence entre le nombre de places sur la base desquelles l'assistant familial contractualise avec le Département et les places effectivement occupées. Elle ne se déclenche que lorsque ces places restent vacantes du fait de l'employeur. Son montant en année pleine est évalué à 100 000€ par an.

Ces mesures se poursuivront en 2025.

Une communication renforcée pour le recrutement d'assistants familiaux

Le Département a lancé entre les mois de mai et septembre 2024 une campagne de communication valorisant le métier d'assistant familial dans les médias. Des actions ont été également conduites avec France Travail permettant une meilleure connaissance et identification des qualités attendues pour ces professionnels.

Nous poursuivrons enfin en collaboration avec les communes dans le cadre des contrats de proximité l'information sur le métier d'assistant familial afin de susciter de nouvelles vocations.

La poursuite des politiques de prévention

Nous mettons en œuvre un grand nombre d'actions de prévention en direction des familles et des enfants, grâce à différents services : service social, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance.

De façon plus spécifique, avec les équipes de PMI, nous nous inscrivons dans une des recherches d'actions pilotées par Santé Publique France. Ainsi, nous poursuivons la mise en place d'un accompagnement renforcé de prévention précoce intitulé PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents) sur deux territoires expérimentaux : Rochefort Aunis Sud et la Haute Saintonge. Nous avons recruté pour ce projet en 2023 et 2024 deux sages-femmes, deux infirmières puéricultrices et une psychologue qui viennent compléter nos équipes. L'intervention, dans le cadre de PANJO, repose sur le soutien des parents de la grossesse jusqu'aux 12 mois de l'enfant et s'adresse aux futurs parents vivant dans un contexte de fragilités psychosociales multiples, afin de favoriser le développement de liens d'attachement sécurisés. Cela se traduit par des visites à domicile renforcées centrées sur le développement des liens d'attachement sécurisants soit 6 visites minimum (2 en prénatal et 4 en post-natal).

De plus, nous finançons des actions de prévention mises en œuvre par d'autres structures : centres sociaux, associations habilitées et structures externalisées (Aides éducatives à domicile).

Par ailleurs, nous poursuivons notre effort pour soutenir la prévention spécialisée notamment par le renforcement de l'équipe nomade. Cette équipe, composée de 2 éducateurs œuvrant dans les secteurs de l'île d'Oléron et de Saint-Jean-d'Angély, est complétée d'un nouveau poste ayant vocation à travailler sur le secteur de Marennes grâce au co-financement de 45 000€ apporté par le Pacte des solidarités. L'équipe mobile « hors les murs » de l'association « Accompagner, Développer, Eduquer, Insérer » (ADEI) continue également ses interventions à La Rochelle à la suite du financement complémentaire apporté en 2021 de 1,5 ETP dédié.

Le soutien apporté aux mesures à domicile

Nous nous sommes engagés dans une démarche de contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance depuis 2021.

Une équipe mobile médico-sociale, portée par la Fondation des Diaconesses de Reuilly et co-financée par l'Agence Régionale de Santé, a été lancée en janvier 2023. Elle apporte un soutien aux assistants familiaux, aux lieux de vie et d'accueil et au foyer Départemental de l'enfance et intervient via des prestations directes auprès d'enfants et adolescents en situation de handicap et pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

L'association « Moissons Nouvelles » a également été retenue pour mettre en œuvre 110 mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées (AEMO R) à compter de septembre 2022. Ce service est monté en charge très rapidement.

Le budget 2025 continuera à financer le fonctionnement en année pleine de ces services qui répondent à de réels besoins.

L'insertion et le Revenu de Solidarité Active (rSa)

En 2025, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA), actuellement au niveau plancher de 15 500 après plusieurs années de baisse, pourrait augmenter en raison du retournement économique, confirmé par la tendance observée en fin d'année 2024

Certaines actions, notamment le soutien aux contrats garantir des économies tout en maintenant l'efficacité des dispositifs du programme départemental d'insertion. Deux nouveaux marchés de service sont lancés au début de 2025 :

- La réalisation de diagnostics à distance pour aider à l'amorce rapide des accompagnements des bénéficiaires.
- Une offre d'insertion adaptée permettant de définir un projet lié au développement ou à la cessation de l'activité indépendante et de sortir durablement du dispositif rSa.

En outre, le renouvellement du marché lié à la plateforme Néogestion-Néoinsertion soutiendra le placement des bénéficiaires en emploi.

Ces orientations s'inscrivent dans la contractualisation 2024-2025 avec l'État dans le cadre de France Travail, impliquant un cofinancement à parts égales. Ces actions généreront des recettes de fonctionnement pour 2025 en contrepartie de l'engagement départemental en faveur de l'insertion.

Le Pacte local des solidarités

Le Pacte local des solidarités (2024-2027) prolonge les conventions établies dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il vise à renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarité. Les actions prévues pour 2025 incluent :

- Soliguide : Ce dispositif numérique cartographiant les acteurs et ressources locales pour les publics précaires sera poursuivi en partenariat avec l'association Solinum.
- Aide alimentaire et inclusion sociale : L'accent sera mis sur le soutien et l'aide au développement des épiceries solidaires
- Nouvelle feuille de route avec l'État : Des négociations seront engagées pour ajuster les priorités stratégiques.

L'action sociale et lutte contre les exclusions

En 2025, l'accompagnement des personnes vulnérables reposera notamment sur les axes suivants :

- Centres sociaux : leur financement restera équivalent à celui de 2024 pour continuer leur rôle dans la politique départementale d'insertion.
- Gens du voyage : le cinquième schéma d'accueil et d'habitat (2024-2030) repose notamment sur un maintien des accompagnements socio-éducatifs et le financement d'un poste de coordinateur-médiateur, cofinancé par l'État et les EPCI.

L'habitat et le logement

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2023-2028

Co-piloté par l'Etat et le Département, le PDH est un outil de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale et fixe des orientations pour le développement de l'habitat.

Les fortes contraintes budgétaires et les engagements antérieurs à honorer limitent la capacité de soutien à la construction de logements locatifs sociaux et au développement des résidences sociales en 2025.

Seul le dispositif conventionnel d'objectifs et de programmation avec notre bailleur départemental « Habitat 17 » sera reconduit.

En respect des orientations de ce plan, l'attribution de garanties d'emprunts pour la production de logement locatif social est élargie à tous les bailleurs en contrepartie d'un droit de

réservation. Cette nouvelle action sera effective dès début 2025.

Le dispositif d'aide pour la mise aux normes des ins
d'assainissement est supprimé.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), élaboré avec l'État et alimenté en partie par des financements institutionnels et privés, fixe les priorités en matière de logement des publics précaires. Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), partie intégrante de ce dispositif, continuera à apporter des aides individuelles pour les charges locatives.

Le financement de l'accompagnement social lié au logement sera reconduit. Quant aux maisons relais, accueillant des personnes en situation d'exclusion, une réduction du prix journalier est proposée pour les quatre structures existantes, dans un souci de maîtrise budgétaire.

Plan santé : les perspectives pour 2025

Compte tenu des difficultés de démographie médicale sur certaines zones du département, nous sommes engagés depuis 2011 dans cette politique facultative.

Nous poursuivrons en 2025 les objectifs inscrits dans le Plan santé depuis son approbation le 30 octobre 2020 pour inciter des médecins généralistes à s'installer en Charente-Maritime.

Les actions suivantes seront mises en place :

- Mettre à jour le Plan santé et les zonages d'action,
- Organiser et participer à des temps d'échanges et de rencontres auprès des internes, médecins généralistes et collectivités,
- Développer les actions du guichet unique déjà en place,
- Anticiper l'arrivée des docteurs juniors (novembre 2026) en travaillant conjointement avec la faculté de médecine de Poitiers et nos partenaires,
- Faciliter et optimiser la mise en relation des médecins généralistes avec les remplaçants,
- Elaborer une liste de logements disponibles pour les internes.

L'avancée des nouveaux bâtiments départementaux liés au secteur social

Réhabilitation de l'antenne de Mireuil de la Délégation Territoriale de La Rochelle - Ré - Aunis Atlantique

Les autorisations d'urbanisme pour les travaux ont été obtenues en 2024 et le vote du budget nécessaire est proposé pour l'année 2025. Celui-ci est inclus dans l'enveloppe des travaux de grosses réparations des bâtiments hors Collèges. Une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements de 305 688 € (74 % du coût des travaux) a été obtenue pour ces travaux en 2024.

Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle Délégation Territoriale (DT) de Rochefort

Nous avons voté une Autorisation de Programme d'un montant de 14 M€ par délibération n° 419 du 24 juin 2022 pour la construction d'une nouvelle DT à Rochefort.

Nous avons acquis en 2022 un terrain de plus de 6 000 m² des Tamaris et de l'Avant-Garde à Rochefort. Accessible par les tramways, d'une surface adaptée à la construction et aux stationnements nécessaires.

En 2025, l'appel d'offres travaux sera lancé.

De plus, la faisabilité du raccordement au projet de chaleur proposé par la ville de Rochefort va nécessiter quelques études complémentaires.

Le commencement des travaux devrait avoir lieu en toute fin d'année 2025, début d'année 2026.

L'inclusion numérique : la feuille de route France Numérique Ensemble

Cinq ans après l'approbation de notre Plan d'actions pour un numérique inclusif, nous avons souhaité réaffirmer notre engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre en validant la feuille de route départementale "France Numérique Ensemble" approuvée en Commission Permanente le 22 novembre 2024.

Elle est structurée autour de 4 axes :

- **Axe 1** : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié.
- **Axe 2** : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie.
- **Axe 3** : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles.
- **Axe 4** : Collecter selon la logique du « dites-le-nous une fois » et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales.

Conscient que l'accès aux droits, à l'autonomie et au lien social reposent sur une maîtrise des outils numériques, le Département, chef de file des solidarités sociales et territoriales, conduit des actions de proximité en faveur des Charentais-Maritimes, en partenariat avec tous les acteurs du territoire (EPCI, Communes, associations, centres sociaux,...).

B. La question environnementale et énergétique

La poursuite de la stratégie énergétique départementale et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) « transition énergétique »

Nous nous sommes engagés dès le début du mandat dans l'élaboration d'une stratégie énergétique et d'un PPI « transition énergétique » permettant de répondre aux exigences de réduction des consommations d'énergie issues du « décret Tertiaire » qui impose une réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² (Loi ELAN et décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019). Nous avons voté une Autorisation de Programme de 56 M€ pour les cinq ans à venir pour ce PPI qui s'applique à 80 sites (dont nos 51 collèges publics).

Cette stratégie a été élaborée et est suivie par un comité de pilotage constitué des services départementaux, des élus de la 5^{ème} commission et des représentants des différents groupes de l'Assemblée.

Nous nous sommes organisés pour être le plus efficaces dans notre action avec la mise en place d'une mission dédiée et positionnée auprès des services responsables des

Pérenniser la sobriété interne

En 2025 et dans le prolongement des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique, de nouvelles actions seront lancées relatives à la sobriété en eau dans le cadre des appels à projets des agences de l'eau.

Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti

Plusieurs opérations sont en cours en particulier dans les collèges pour renforcer l'isolation des bâtiments existants, améliorer les équipements de chauffage-ventilation, recourir à des énergies renouvelables :

- La substitution de la chaufferie fioul par un équipement à faible impact environnemental au collège de La Tremblade est en cours dans le cadre des travaux d'ensemble avec une livraison fin 2025. Au collège de Loulay, l'étude de faisabilité et d'opportunité pour le choix du combustible est en cours avec pour objectif un lancement de l'appel d'offres travaux fin 2025 et une attribution en 2026.

- la réalisation d'installations photovoltaïques est systématisée pour toutes les créations de nouveaux bâtiments et étudiée pour toutes les réhabilitations programmées,

- le raccordement à des réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération est étudié pour le collège de Saint-Jean-d'Angély et de la Délégation Territoriale de Rochefort. En ce qui concerne le Collège de Pierre Mendès-France à La Rochelle, les travaux de raccordement seront réalisés en 2025 et sont en partie pris en charge par l'exploitant dans le cadre de son déploiement initial. Une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements a par ailleurs été obtenue en 2024 pour cette opération.

- la mise en œuvre d'actions à faible temps de retour comme le relamping ou le changement des dispositifs de ventilation par des systèmes doubles flux se poursuit au fil de l'eau dans le cadre des opérations de maintenance ou de grosses réparations.

Maîtriser la consommation d'énergie pendant la vie des bâtiments

Nous nous sommes engagés depuis quelques années dans la mise en place d'une supervision technique des installations de chauffage au travers de la mise en place de gestion technique centralisé des chaudières et d'un outil de supervision global.

A ce jour, les collèges de Saint-Hilaire-de-Villefranche, de Saint-Porchaire, Edouard Grimaud et Pierre Loti de Rochefort, Pierre Mendes-France, Eugène Fromentin de La Rochelle, Burie, Matha, Pons, Henri Dunant à Royan, Le Château-d'Oléron, sont raccordés à la supervision tout comme les Archives Départementales de La Rochelle, le Centre d'études archéologiques, les Délégations Territoriales de La Rochelle - Ré - Aunis et de Royan-Atlantique-Haute-Saintonge.

En 2025 la livraison des travaux au collège de La Tremblade permettra le raccordement de ce collège supplémentaire et en fonction des disponibilités budgétaires, les collèges de Fabre d'Eglantine à La Rochelle et de Montlieu-la-Garde pourront l'être également. En ce qui concerne les bâtiments hors collèges, la priorité d'intervention concernera la Maison de la Charente-Maritime à Saintes et le Foyer de l'Enfance à Puilboreau.

Par ailleurs, nous poursuivons notre engagement en faveur du développement durable et notamment la participation au challenge ACTEE CUBE.S anciennement nommée Challenge CUBE.S (Climat Usages, Bâtiments, Etablissements d'Enseignement Scolaire). Ce défi d'optimisation énergétique propose d'agir en premier lieu sur des actions dites à « faible investissement » en mobilisant les bons usages, en optimisant le réglage des installations techniques et en sensibilisant les élèves aux économies d'énergie. Lors de ces interventions, la sensibilisation aux usages économes de l'eau sera embarquée dans le cadre des appels à

Développer l'ingénierie financière et diversifier les sources de financement

Pour accompagner financièrement les investissements réalisés en faveur des économies d'énergie, nous avons bénéficié en 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), au titre du Plan de Relance. Ainsi avons-nous déjà obtenu des financements à hauteur de 4,3 M€ (80 % des dépenses) pour une vingtaine d'opérations.

En 2024, nous avons également obtenu des accords de financement au titre de la DSID pour l'amélioration des équipements de chauffage et les travaux préparatoires au raccordement du collège Pierre-Mendès-France à La Rochelle, pour la rénovation de l'éclairage au collège Lafayette à Rochefort et au collège Fromentin à La Rochelle. Nous avons également obtenu un accord de financement au titre du fonds vert pour des opérations à venir d'amélioration énergétique des bâtiments de 4 centres d'exploitation implantés à Aulnay, Matha, Saint-Martin-d'Ary et Saint-Pierre-d'Oléron, ainsi que pour l'antenne de Montendre de la Délégation Territoriale.

Un soutien volontariste aux collectivités pour l'amélioration énergétique

Depuis de nombreuses années, nous avons à cœur d'aider les collectivités dans leurs projets de transition énergétique. Notre volonté est de développer les énergies renouvelables thermiques, telles que le bois énergie, la géothermie, les réseaux de chaleur, le solaire thermique et la chaleur fatale.

En début d'année 2024, nous avons signé avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT). Ce dispositif permet de faire bénéficier tous les porteurs de projets de Charente-Maritime (Collectivités, EPCI, entreprises privées, associations, bailleurs sociaux...) de l'aide financière du fonds chaleur de l'ADEME. L'enveloppe allouée pour ce soutien complémentaire dans le développement de la chaleur renouvelable est de plus de 11 millions d'euros. Fin 2024, 7 % de l'enveloppe sont attribués et les dossiers en cours d'instruction représentent plus de 25 % de l'enveloppe totale.

Par ailleurs, nous avons recours aux accords-cadres coordonnés par une centrale d'achat public pour l'approvisionnement en gaz et en électricité. Le recours à ces accords-cadres permet de bénéficier de gros volumes d'achat et d'une stratégie d'achat dynamique. Les prix attendus pour 2025 sont environ 10 % inférieurs à ceux pratiqués en 2024.

La stratégie départementale pour la gestion de la ressource en eau

Nous avons fait de la gestion de la ressource en eau une de nos priorités de ce mandat. Fin 2022, nous avons adopté une nouvelle stratégie en la matière.

Cette politique vise un soutien technique et financier aux opérations d'entretien, de restauration et de préservation des zones humides et des cours d'eau conduits par les collectivités en charge de la compétence GEMAPI, notamment à travers la signature en 2024 de contrats milieux aquatiques (Marais côtiers de l'Agglomération de La Rochelle 2024-2026, Marais Poitevin Vendée aval Longèves 2024-2026), de programmes pluriannuels de gestion des bassins (Boutonne, Arnoult, ...). Nous nous sommes également engagés, au travers des conventions avec l'EPTB Charente et certaines collectivités riveraines du Fleuve Charente, pour aider les diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations du Fleuve Charente, en réponse aux événements récents.

Le Département a invité le 2 février 2024 les partenaires élus locaux dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Ils sont mobilisés et ont participé à la conférence ainsi qu'aux ateliers, traduisant l'intérêt et la sensibilité du territoire à la préservation de ces milieux.

Nos actions se sont poursuivies à travers l'entretien et l'exploitation de notre domaine public fluvial essentiel à la gestion de la ressource superficielle sur le bassin de la Charente. L'évaluation positive à mi-parcours de l'autorisation préfectorale des modalités de gestion du complexe de Saint-Savinien nous a permis d'engager les travaux de modernisation des ouvrages, en démarrant par la construction du nouveau poste de contrôle dont la livraison interviendra au premier semestre 2025. Parallèlement, la réparation en cours du siphon sous la Charente et le programme de réfection de la réserve d'eau de Breuil-Magné vont permettre de préserver le système unique de réalimentation des marais doux littoraux.

L'année 2024 a vu l'aboutissement des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Seugne et de la Charente Aval, après 7 ans de co-construction, permettant l'éligibilité du Département à des co-financements importants sur ses opérations d'investissement (modernisation du complexe hydraulique, réhabilitation de la réserve d'eau de Breuil-Magné).

A notre initiative, la mise en réseau des collectivités volontaires à la mise en œuvre des projets de réutilisation des eaux usées traitées a permis l'identification des potentialités locales et leur accompagnement financier en complément des agences de l'eau.

Un état des lieux visant à définir une stratégie foncière dans le domaine des milieux aquatiques a été réalisé avec les partenaires. Sa traduction opérationnelle doit se poursuivre en 2025 avec les acteurs impliqués tels que le Syndicat de la Boutonne ou le Syndicat Mixte Charente Aval, ainsi que les producteurs d'eau potable.

Soucieux de préserver la qualité des eaux, nous avons par ailleurs maintenu nos actions de suivis dans le cadre du partenariat avec Qualyse et continué d'accompagner la démarche de mise en conformité des forages agricoles et les programmes Re-sources. Les plans d'actions des études stratégiques tels que le premier profil de vulnérabilité conchylicole et le schéma départemental de gestion de sédiments de dragage ont été validés en 2024 et la démarche « Ports Propres » avance concrètement, avec pour objectif dès 2025 la certification du port de Saint-Martin.

Nous avons également entamé la déclinaison sur le patrimoine départemental d'objectifs de gestion intégrée des eaux pluviales (projets sur nos infrastructures bâties, routières ou portuaires) et d'économie de la ressource. A ce titre, le Département a été lauréat d'un Appel à Projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui nous accompagne financièrement dans les investissements en équipements hydro-économiques dans nos bâtiments et pour des actions de sensibilisation, notamment des collégiens, qui se déclineront entre 2025 et 2026.

Enfin, le Département s'inscrit dans la démarche de « bassins démonstrateurs » souhaitée par le comité de bassin Adour Garonne. Celle-ci repose sur l'identification de sites pilotes démontrant des actions réussies en termes d'adaptation au changement climatique. L'étude prospective Charente 2050 identifie les enjeux à venir sur ce bassin en termes de disponibilité et de dégradation de la ressource en eau. Le démonstrateur sur le bassin versant de la Charente vise ainsi à accélérer la mise en œuvre des projets structurants et à bonifier leur financement.

Le Département, partie prenante de cette démarche partenariale et acteur majeur sur ce bassin en sa qualité de propriétaire du fleuve, a pu inscrire dans ce dispositif ses projets suivants : renaturation du cours d'eau de La Trézence, réhabilitation de la réserve de Breuil-Magné, réhabilitation du complexe hydraulique de Saint-Savinien, évaluation de la réalimentation et des capacités de stockage des marais rétro-littoraux.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour la préservation de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

Le Schéma des ENS adopté par l'Assemblée Départementale en octobre 2019 a retenu 130 sites naturels pour la biodiversité en Charente-Maritime. De nouvelles actions de renaturation de milieux naturels et d'aménagements pour l'accueil du public seront mises en œuvre par le réseau des 35 partenaires en contrats d'objectifs financés au titre de la Taxe d'Aménagement. Le démarrage des travaux de requalification de la Pointe de Port des Barques est également programmé en 2025 par le Département... A l'entrée de la citadelle de Brouage, un serpenduc sera réalisé avec l'aménagement de passages souterrains conçus pour permettre aux reptiles et à la petite faune en général de franchir la route départementale sans risque d'écrasement.

Une série d'actions (expositions, animations, Echappée Nature en Fête les 14 et 15 juin 2025 sur le Domaine de Suzac mutualisée avec les 20 ans du Parc de l'estuaire et les 50 ans du Conservatoire du Littoral, ...) seront menées en 2025 et mettront en lumière l'action exemplaire de la Charente-Maritime. Rappelons qu'en 2024 a été mise en place avec succès une programmation de 50 animations pour les 50 ans de la politique départementale en faveur de la préservation et de la valorisation des richesses environnementales et patrimoniales de la Charente-Maritime. Le public a été au rendez-vous. En 2024, on observe une augmentation de la fréquentation sur les sites actifs de + 4 %, amenant le nombre de visiteurs à 1,4 million.

Le plan « Arbre et paysage »

Le projet du Plan Arbre et Paysage, voté par le Département en décembre 2022 pour une durée de 10 ans, contribue à une évolution des pratiques d'aménagement et de gestion pour tenir compte des enjeux que sont la gestion de l'eau, la biodiversité, la conservation des sols ainsi que l'attractivité de nos territoires.

L'année 2025 sera marquée par la diffusion du référentiel « Arbre et Paysage » élaboré en 2024, la poursuite des rencontres techniques à destination des élus et techniciens, la mise en place d'un concours auprès des communes pour valoriser et récompenser les pratiques respectueuses de l'environnement. La semaine de l'Arbre, en mars 2025, constituera un temps fort permettant d'acter le lancement de ces différents projets.

Le Département poursuivra en 2025 son programme de plantations d'arbres (programme EVA) financé au titre de la Taxe d'Aménagement.

La stratégie départementale de lutte contre les moustiques

Les effets du changement climatique se révèlent particulièrement favorables à la prolifération des moustiques. C'est pourquoi notre zone d'intervention a été élargie en 2024 aux zones de marais des communes de Cabariot, La Vallée, Breuil-Magné, Romegoux, Geay et Bords. La phase de diagnostic se poursuivra en 2025 et se traduira par des prospections régulières sur ces secteurs, une sensibilisation des gestionnaires des parcelles concernées et la mise en œuvre de traitements, notamment par drones.

Nous poursuivrons également notre soutien aux Communes dans la lutte contre le moustique tigre (hors lutte sanitaire) à travers la mise à disposition de supports d'information et de prévention destinés au grand public ainsi qu'un appui technique pour l'élaboration d'un plan d'actions ciblé et adapté aux moyens de la commune.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé a renouvelé l'attribution du marché de lutte sanitaire contre le moustique tigre au bénéfice du Département. Dans ce cadre, en 2025, le service départemental de démoustication poursuivra ses actions de prestations susceptibles d'apporter une recette de 150 000 €.

Des prestations d'expertise, d'études et de traitement déployées dans les communes des départements limitrophes et tarifs délibérés en 2024.

Le développement de la politique « Manger Local »

Le renouvellement de la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des aides au développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de l'aquaculture nous autorise à accompagner la filière agricole sur la période 2024-2027. Cette convention prévoit la poursuite de notre soutien aux circuits de proximité en apportant notamment des financements pour l'installation de jeunes agriculteurs ou encore pour des projets d'investissements en matière de transformation et de commercialisation.

En 2025, le Département poursuivra sa politique agricole en faveur du « Manger Local » axée sur la marque « + de 17 dans nos assiettes » et le site Manger17.fr, ainsi que le soutien à l'utilisation des produits locaux en restauration collective, avec le dispositif AGRILocal et l'aide aux collèges pour les achats réalisés via cette plateforme. Le succès de ce dispositif est attesté par l'atteinte, dès 2024, d'un chiffre d'affaires cumulé de plus d'1 M€ depuis le lancement de la plateforme.

Le soutien au monde agricole

Le Département poursuit son engagement auprès des agriculteurs en difficulté grâce aux aides attribuées dans le cadre de la cellule de soutien.

Nous contribuons, par notre politique agricole, au développement des pratiques agricoles, ainsi qu'au développement de nouvelles filières. C'est le cas en particulier de la filière chanvre dans le secteur des Vals de Boutonne.

Le développement des mobilités douces, du covoiturage et des transports collectifs

Le programme départemental des aires de covoiturage

Le maillage départemental est composé de 76 aires de covoiturage. Les projets futurs pourraient porter sur le renforcement des "corridors de covoiturage" étudiés en 2024-2025 par la Région Nouvelle-Aquitaine (axes La Rochelle <> Niort et La Rochelle <> Surgères).

En 2025, une création d'aire est prévue sur la commune de Saint-Genis-de-Saintonge (20 places).

Le plan départemental « Vélo du quotidien »

Le Plan Vélo du Quotidien, adopté en avril 2024, continue d'affirmer l'ambition du Département pour le développement du vélo utilitaire, en faisant des collèges et de l'intermodalité une priorité. A travers un soutien technique et financier aux collectivités locales, il est prévu pour l'année 2025 de prioriser la réalisation de plusieurs itinéraires dits « expérimentaux » réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale (« Pons – Bougneau », « Saint-Mard – Surgères », « Saintes - Lycée du Petit Chadignac », « Fouras - Saint-Laurent-de-la-Prée »). Le développement de stationnements vélo, notamment dans les collèges, et la sensibilisation des collégiens au vélo, via le dispositif « Check ton Vélo », compléteront cette nouvelle offre d'infrastructures.

L'année 2025 sera marquée par la valorisation de la rampe de la Vallée du Coran menée dans le cadre du Schéma Véloroutes Voies Vertes et Randonnées. A cette occasion, un évènement inaugural de la Route européenne d'Artagnan labellisée itinéraire culturel européen aura lieu à l'Abbaye de Trizay en juin 2025.

Les grands projets sous maîtrise d'ouvrage départementale se poursuivront en 2025. La continuité des études techniques et réglementaires du cheminement de la Vallée du Coran, de la Véloroute N°41 « St-Jacques à vélo » de La Villegle à Saintes et des modifications de tracé de La Vélodyssée® au nord du Département sera assurée. La passerelle de Périgny le long de La Vélodyssée® sera remplacée par un nouvel ouvrage de franchissement. Ces études et travaux seront financés par la Taxe d'Aménagement.

Le Département poursuivra son accompagnement financier auprès des collectivités locales et partenaires associatifs pour assurer la création, l'entretien et la valorisation des véloroutes, des boucles locales et des itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

Une attention particulière sera également portée à la valorisation du site de la Trézence avec la poursuite de la réhabilitation des anciens circuits cyclables. Ainsi, la signalisation directionnelle de deux nouvelles boucles cyclables sera réhabilitée et l'étude du sentier de randonnée se poursuivra.

La requalification du site du Belvédère

En 2025, le projet de réaménagement des espaces situés de part et d'autre de la gare de péage de Ré entrera dans sa phase opérationnelle. L'objectif principal de ce projet est d'apporter une plus-value paysagère à ce lieu de bord de mer avec notamment la plantation de 350 arbres et d'encourager les mobilités alternatives grâce à la création d'un véritable pôle d'échanges multimodal.

Cette requalification, qui s'étend sur plus de 3 hectares, passe également par la reprise de l'ensemble des espaces de stationnement. Ce réaménagement mettra l'accent sur le confort des usagers et la qualité des installations.

Ce programme, d'un montant de 5 millions d'euros HT, a fait l'objet de plusieurs phases de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés et sera entièrement financé par les recettes du péage, au titre de la Redevance pour Service Rendu.

Le Plan de Déplacement des Agents

L'incitation des agents à adopter des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour leur trajets professionnels et domicile-travail se poursuivra à travers le Plan de Déplacement des Agents. Les principales actions telles que les ateliers de sensibilisation à la pratique du vélo, l'amélioration des stationnements vélo des sites départementaux, l'incitation à pratiquer le covoiturage grâce à une application mobile seront poursuivies notamment grâce à de nouveaux partenariats. La mise à disposition des agents d'un guide « mobilités » ainsi que des incitations à l'usage des transports collectifs seront également déployées.

C. La proximité et la sécurité

Les contrats de proximité

Les contrats de proximité ont été le support de nombreux échanges entre le Département, les 13 intercommunalités et les 462 Communes. Les projets des territoires ont fait

l'objet d'une attention particulière. L'accompagnement du Département est notable dans l'ensemble des domaines qui favorisent la qualité de vie des Charentais-Maritimes.

A titre d'exemples, on peut lister dans l'ensemble des intercommunalités, les projets qui relèvent des thématiques de nos contrats :

- Le Plan Vals de Saintonge a atteint un taux de consommation de 78 %. Sa mobilisation a notamment permis la requalification de deux places pour deux des quatre « Petites Villes de Demain » du territoire, l'une à Aulnay, l'autre à Saint-Jean d'Angély,
- Nous avons soutenu la construction de deux nouvelles écoles à Verines et Bourgneuf sur le territoire rochelais, projets vertueux du point de vue des modalités de production de chaleur,
- Notre soutien a permis la réalisation d'une salle de sport et d'un plateau sportif à Echillais dans l'agglomération de Rochefort,
- le Département a organisé un forum à Arvert dédié à l'ostréiculture proposant 500 emplois. Par ailleurs, dans le cadre du plan vélo du quotidien, nous avons récemment inauguré un itinéraire entre le collège des Vieilles Vignes de Cozes et Semussac dans l'agglomération de Royan,
- Notre plan santé a accompagné la création d'une maison de santé et de logements associés à Saint-Porchaire dans la Communauté de Communes « Cœur de Saintonge »,
- Nous avons accompagné l'aménagement du parc du moulin rouge à Saint-Clément-des-Baleines dans l'Île de Ré,
- Notre intervention a permis la poursuite de la politique communale du logement à Saint-Genis de Saintonge en Haute-Saintonge,
- Nous avons conclu avec la Communauté d'Agglomération de Saintes Grandes Rives un contrat d'objectifs portant sur les Espaces Naturels Sensibles,
- Nous avons soutenu la restauration d'ouvrages hydrauliques dans les Communes de l'Île d'Oléron,
- Nous avons accompagné les travaux de la Maison Familiale Rurale à Cravans située dans la Communauté de Communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole,
- Notre politique en faveur de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a permis aux Communes d'Aunis Sud telles que Breuil-La-Réorte, Virson et Bouhet de se doter d'un schéma ou d'équipements de DECI,
- Notre réseau départemental Très Haut Débit a été achevé, nous raccordons désormais l'ensemble des logements d'Aunis Atlantique comme partout ailleurs en Charente-Maritime,
- Le Département a soutenu le CCAS de Marennes dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour la mise en place d'un atelier permettant de favoriser le maintien de l'autonomie et la prévention des chutes, pour les habitants de plus de 60 ans des Communes du Bassin de Marennes.

Le soutien aux projets des territoires

La politique de solidarité territoriale charentaise maritime comprend les actions spécifiques que nous menons en tant que maître d'ouvrage ainsi que de nombreuses aides techniques et financières aux Communes.

Mission d'assistance aux Collectivités (aide à la décision, faisabilité technique, réglementaire et économique de tout projet susceptible d'être financé par le Département)

En 2024, 340 jours de conseil ont été mobilisés par les Communes qui saluent l'utilité de ce dispositif leur permettant de fiabiliser leurs projets. Ces jours de conseil ont bénéficié en particulier à 31 Communes et 2 syndicats intercommunaux.

Les dispositifs de subventions départementales aux C

La refonte des dispositifs d'aides aux Communes a été menée en 2024 dans l'objectif de rendre nos interventions plus équitables et nos règlements plus cohérents. A compter de 2025, un nouveau règlement verra le jour ; baptisé Politique d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACT), il s'appuie sur un classement des Communes en quatre groupes de capacité financière et revisite nos périmètres d'intervention.

Petites Villes de Demain (accompagnement financier des études menées par les Communes labélisées en propre et pour le compte de la Banque des Territoires)

L'enveloppe financière (Banque des Territoires + Département) dédiée au financement des études Petites Villes de Demain (PVD) est consommée à hauteur de 83 %. La part départementale est consommée à plus de 90 %. Depuis septembre 2021, 51 études ont été soutenues.

Plan Vals de Saintonge

Fin 2024, l'enveloppe financière de 7M€ (créée en 2019) a été consommée à hauteur de 78 % (en y incluant les 400 k€ réservés à la résidence hôtelière VALVITAL depuis l'adoption du Plan).

L'enveloppe disponible du Plan permettra de poursuivre nos actions en faveur de l'immobilier d'entreprise et d'accompagner plusieurs projets d'aménagement dont les Communes nous ont informés.

La poursuite du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant

Lancé en 2018, le programme départemental de déploiement de la fibre optique a été achevé en 2024 (investissement : 326,4 M€ / fonds publics : 45,9 M€ soit 14,1 % du coût).

276 000 logements sont d'ores et déjà raccordés ce qui dépasse l'objectif contractuel de 270 000. L'ensemble des logements construits d'ici à 2036 sera pris en compte au fur et à mesure comme le prévoit notre convention de Délégation de Service Public.

La volonté de relier au mieux chaque partie du territoire et d'améliorer la sécurité de notre réseau routier

Le programme de préservation du patrimoine routier

L'effort engagé au cours de la mandature pour le maintien à niveau du réseau existant sera poursuivi en maintenant le niveau d'investissement de 2024.

Le programme d'aménagement de traverses

En 2024, de nouvelles orientations ont été votées pour ce programme :

–Se concentrer sur des aménagements de sécurité routière simples, cohérents avec l'ensemble de la voirie existante, peu agressifs et pédagogiques, garantissant la fluidité du trafic et prenant en compte deux critères d'éco-conditionnalité, à savoir une gestion intégrée de l'eau et une réflexion sur la place de l'arbre et du végétal ;

–La modification des taux de participation au programme d'aménagements de sécurité en traverses d'agglomération et d'aménagements ponctuels de carrefour, pour atteindre

une moyenne de cofinancement de 50 %, en tenant compte des quatre groupes de capacité financière ;

–La possibilité pour les communes et intercommunalités d'effectuer des travaux sur le domaine public routier départemental dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, afin de maîtriser leur calendrier d'intervention, le Département continuant d'assurer les études et le suivi des travaux ;

–La révision des coûts de maîtrise d'œuvre interne, en les ajustant au plus près de la prestation fournie et du coût réel pour la collectivité.

Comme évoqué dans l'introduction de ce rapport, notre priorité cette année est d'assurer le financement du passif des subventions d'équipement déjà attribuées (notamment au bénéfice des Communes) et de maintenir un niveau d'investissement suffisant sur le patrimoine départemental (routes départementales, collèges, patrimoine portuaire, fluvial, historique). C'est pourquoi le budget alloué au programme d'aménagements de traverse sera sensiblement réduit en 2025, avec un décalage de certaines opérations sur les années suivantes.

L'aménagement ou la création d'itinéraires structurants du Schéma Routier Départemental

Les travaux de la 2^{ème} phase d'aménagement de l'entrée d'agglomération de Royan RD750 et les travaux du contournement Nord de Cozes se poursuivront en 2025 (voir grands projets).

Les ouvrages d'art

En 2024, les travaux de remplacement de la travée levante du pont du Brault se sont déroulés de septembre à décembre, cofinancés à part égale par le Département de la Vendée.

En 2025, les dernières investigations préliminaires aux réparations du Pont d'Oléron seront réalisées. Nous poursuivrons l'entretien courant des ouvrages d'art, avec une priorisation en fonction de leur état.

Les aménagements de sécurité ponctuels

Le Département poursuit les aménagements de sécurité ponctuels en privilégiant la sécurité routière.

Travaux avant déclassement

Des travaux d'aménagement et de réfection de sections de routes départementales seront menés avant leur déclassement dans le domaine public communal.

Les acquisitions de matériels

La poursuite du renouvellement des matériels roulants obsolètes ou réformés affectés dans les centres d'exploitation et au Centre Technique Départemental, nécessaires à la réalisation des travaux en régie (entretien des dépendances, marquage routier, travaux de reprofilage et de réfection des couches de roulement) sur le réseau secondaire sera assurée.

Les études et les acquisitions foncières

Des crédits seront inscrits pour les frais d'études et d'acquisitions foncières relatifs aux aménagements de traverses, de sécurité ponctuelle, à l'amélioration du réseau existant et aux opérations structurantes inscrites au Schéma Routier Départemental.

La liaison maritime qui relie l'île d'Aix à Fouras est une ligne régulière qui garantit la continuité territoriale aux habitants de l'île d'Aix. Elle est également un élément majeur dans la gestion touristique et par conséquent, dans la préservation des zones naturelles sensibles de l'île.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Département exerce, par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine, la gestion de la liaison maritime qui enregistre environ 165 000 passagers et 17 000 véhicules par an. En 2024, la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation s'est achevée.

Le nouveau contrat de Délégation de Service de Public est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 8 années et est confié à la Société Keolis. De nombreuses évolutions vont être déployées dans le but de rendre ce service maritime plus performant dans toutes ses dimensions : commerciales, environnementales, organisationnelles, financières.

La réduction du risque de submersion : entre adaptation et protection

Lancé au lendemain de la tempête Xynthia de 2010, pour protéger les biens et les populations, le plan digues se poursuit. Sont prévus pour l'année 2025 la finalisation des travaux de protection de la digue de retrait sur la commune d'Esnandes, de protection de la Pointe de la Fumée à Fouras et du quartier Libération à Rochefort.

Parallèlement nos équipes seront notamment mobilisées en 2025 sur les études de conception des systèmes d'endiguement de l'embouchure de la Charente, des communes de l'Eguille-sur-Seudre et de La Tremblade, de Barzan et Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, du Fiers d'Ars.

Enfin, le Département a conduit sa quatrième campagne hivernale de dévasement de la Charente au droit du complexe hydraulique de Saint-Savinien, permettant l'extraction de 100 000 m³ de sédiments in-fine revalorisés sur des parcelles agricoles après assèchement.

La gestion des ports départementaux et le soutien au secteur de la pêche et des filières maritimes et aquacole

L'état des ouvrages des différentes infrastructures dont nous avons repris la gestion et la nécessaire modernisation des équipements portuaires pour l'accueil des plaisanciers imposent des investissements réguliers.

Les opérations de réfection des appontements du port du Château d'Oléron ont été finalisées en 2024. Nous avons également dû intervenir en urgence après les tempêtes hivernales sur les quais du Port de l'île d'Aix, fortement endommagés. Nous devrons démarrer en 2025 la sécurisation du quai du Port de Saint-Trojan-les Bains ainsi que les travaux de réaménagement des terre-pleins du port de Marans.

Nous soutiendrons également le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Nous poursuivrons le soutien au projet de modernisation de la halle à marée du port de Chef de Baie (travaux en 2024 pour un montant global de 15 M€ dont 6 M€ de participation du Département)

Par ailleurs, dans le cadre de notre dispositif d'aide à l'installation des aquaculteurs, nous avons accompagné les investissements de 3 créateurs et 10 repreneurs d'entreprises

aquacoles en 2024. L'enveloppe financière dédiée a été consommée (52 %).

Nous avons accompagné 7 structures qui ont conduit des actions collectives au profit de la profession en 2024.

Le soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le contingent versé au SDIS

La mise en place d'un dialogue de gestion avec le SDIS, déclinaison de la convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025, permet de maintenir en 2025 un niveau de participation au fonctionnement du SDIS à la même hauteur qu'en 2024, soit un montant de 39,657 M€.

Le soutien à l'investissement

Outre la participation du Département au fonctionnement, nous soutiendrons le programme pluriannuel d'investissement des matériels roulants d'incendie et de secours en réservant une enveloppe de 500 000 € qui complètera les concours financiers de l'Etat via le fonds vert et le pacte capacitaire feux de forêt.

La poursuite des opérations de construction des centres d'incendie et de secours

Nous sommes un des seuls Départements à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction de nouveaux centres d'incendie et de secours ainsi que pour leur réhabilitation et extension.

Malgré les contraintes financières apparues dès 2023, nous avons poursuivi les programmes lancés pour la construction du centre de secours de La Rochelle-Lagord et préparons la livraison du centre de Saint-Aigulin.

En 2025, le chantier de La Rochelle-Lagord va se poursuivre.

Nous porterons également la maîtrise d'ouvrage des centres d'incendie et de secours de Jonzac et de Saint-Pierre-d'Oléron, mais le financement de ces deux nouvelles opérations sera assuré par le SDIS à qui nous transférerons la propriété des deux bâtiments, avec le souhait que ces deux opérations n'aient pas d'impact sur le montant de la participation des collectivités au fonctionnement du SDIS.

Le laboratoire d'analyses Qualyse et l'accompagnement des filières professionnelles locales

Le programme annuel d'analyses que nous confions au Syndicat Mixte Qualyse, dont nous sommes membre, nous permet de répondre à notre obligation de veille sanitaire (protection de notre territoire et épidémiosurveillance) imposée par l'article L201-10 du Code rural et de la pêche maritime. Il concourt également à l'exercice de nos politiques telles que :

- notre politique de l'eau, visant à la reconquête et au maintien de la qualité des eaux, des ressources, des milieux et des usages,
- notre politique en matière de sécurité sanitaire dans les domaines de la santé publique vétérinaire et de la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement.

La hausse des tarifs des prestations de Qualyse nous conduit pour la deuxième année consécutive à réduire le nombre d'analyses hydrologiques et notre participation aux analyses liées à la santé animale. Le budget que nous dédions au programme annuel sera en légère diminution par rapport à l'année passée.

Le Syndicat Mixte aéroportuaire

En tant que membre du Syndicat Mixte aéroportuaire, nous contribuons à l'équilibre de son budget.

Bilan 2024

La progression du trafic aérien commercial sur la plateforme de La Rochelle s'est poursuivie pour atteindre un niveau record attestant du dynamisme de cet aéroport qui offre 12 destinations.

Après plusieurs années de négociations, l'opération d'acquisition de la plateforme par le Syndicat auprès de la CCI a été finalisée.

La plateforme rochefortaise a accueilli l'entreprise VOLTAERO qui développe des avions légers hybrides (thermique et électrique). En attente de certification, l'appareil a d'ores et déjà séduit de nombreux clients puisque le carnet de commandes de l'entreprise compte de nombreuses pré-réservations.

Perspectives 2025

Les récentes annonces de désengagement de la compagnie RYANAIR en France font peser, sur le trafic aérien de la plateforme rochelaise, de sérieuses incertitudes. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'aéroport est fortement dépendant de cette compagnie qui représente 75 % du trafic.

La position de la compagnie, étroitement liée à l'annonce d'une nouvelle taxation, ne sera connue que dans les prochaines semaines.

De nouvelles implantations d'entreprises devraient être réalisées à Rochefort.

D. L'épanouissement de la jeunesse, le développement culturel et sportif

Le plan départemental pour la jeunesse

Nous avons approuvé en 2023 le Plan départemental « Agir pour la jeunesse » avec pour vocation de s'adresser aux 133 895 jeunes résidant en Charente-Maritime, âgés de 9 à 29 ans, autour de 4 enjeux :

- La citoyenneté et le « Vivre ensemble »
- L'épanouissement personnel
- L'accompagnement vers l'autonomie
- La Prévention et la santé

Opportunément articulé avec les politiques publiques conduites par ailleurs dans le Département, ce plan vise à améliorer les dispositifs existants, à proposer en soutien des aides complémentaires pour créer du lien social et garantir à chaque jeune Charentais-Maritime une équité sociale et territoriale.

En 2024, ce sont 34 collectivités, établissements publics et associations qui ont été soutenus pour leurs projets en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté.

L'accent a été mis sur la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement. Nous avons porté une information spécifique auprès des collégiens avec la gendarmerie et la direction des services départementaux de l'Education nationale.

En 2025, nous poursuivrons notre politique en faveur de la citoyenneté et nous consoliderons les opérations déjà engagées « Agir pour la jeunesse ». Pour ce faire, en relation étroite avec les porteurs de projets, bénéficiaires de nos soutiens, nous chercherons à optimiser nos interventions mais maintenant un minimum de 75 % de nos subventions.

En parallèle, de nouveaux dispositifs verront le jour en faveur des collégiens : le "Concours de l'innovation" et le "Passeport du civisme spécial collège". Ces dispositifs seront déployés avec les ressources internes à la collectivité, sans nécessiter de nouvelles inscriptions budgétaires pour 2025, et en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Education nationale.

L'accueil des collégiens

Les compétences et l'engagement du Département visent à offrir aux élèves des conditions d'accueil optimales en assurant les travaux d'entretien courant, l'amélioration du cadre de travail et de vie dans les collèges et l'attribution un matériel répondant aux défis pédagogiques actuels.

Le programme de restructuration des collèges, leur rénovation énergétique et l'amélioration du cadre de vie des collégiens

En 2024 les restructurations en cours, en particulier aux collèges de La Tremblade, Dompierre-sur-Mer et de Courçon, ont été poursuivies.

Les travaux continueront en 2025 à La Tremblade et Courçon et devraient pouvoir commencer à Dompierre-sur-Mer.

Dans le cadre du programme de Grosses Réparations, les travaux d'étanchéité et de renforcement d'isolation notamment à Loulay et Châtelailon-Plage ont été menés durant l'été. Pour 2025, le programme de reprise des étanchéités est maintenu avec une priorité d'intervention au Collège René Caillié à Saintes.

Par ailleurs, pour faire face au vieillissement des équipements de cuisine de nos collèges, une enveloppe dédiée est proposée afin de pallier le nombre grandissant des équipements arrivant en fin de vie et devant être remplacés.

Enfin, la priorité portée sur la sûreté des périmètres des collèges et leurs contrôles d'accès est maintenue dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Cadre de Vie ».

L'équipement numérique des collégiens

Dans le cadre de notre compétence en matière d'infrastructures et d'équipement des collèges, nous accompagnons, dans une démarche concertée avec les services académiques, l'évolution des pratiques pédagogiques et des usages numériques des enseignants et des collégiens. L'objectif est de leur permettre de s'adapter et de répondre aux défis sociétaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, depuis 2018, notamment via le Plan Numérique National, notre engagement s'est renforcé en portant le Très Haut Débit de 20 mégabits par seconde à 100 mégabits par seconde. Fin 2024, les travaux sur l'infrastructure public qui avaient jusqu'à présent écartés le collège de Saint-Aigulin de ce service sont en cours de réalisation. Le Département réalise en parallèle les travaux internes à ce collège permettant de pleinement bénéficier de la nouvelle liaison internet dès le début 2025.

En 2024, 6 collèges ont vu leur parc informatique renouvelé. En 2025, les 6 derniers

collèges en bénéficieront, clôturant ainsi ce cycle de renouvellement

En accord avec un groupe de travail associant des restrictions budgétaires porteront en 2025 sur les matériels audio-visuels expérimentaux. (Laboratoire de réalité virtuelle, imprimante 3D, etc...) afin de préserver les outils du quotidien tels que les vidéoprojecteurs.

Le déploiement de l'Espace Numérique de Travail

L'Education Nationale ayant décidé de mettre fin à son Espace Numérique de Travail (ENT), le Département a déployé un ENT à la rentrée de septembre 2023. L'année 2024 a été consacrée à la prise en main par la communauté éducative. La conférence des collèges de mai 2024 a fortement plébiscité l'outil et les premiers contenus ont été publiés à titre expérimental.

L'année 2025 sera consacrée à la mise en place d'une organisation de travail transversale entre les directions pour publier régulièrement du contenu sur la plateforme sans avoir à mobiliser des prestataires extérieurs.

Le soutien à l'enseignement supérieur

La convention 2023-2027 conclue entre le Département et La Rochelle Université a fait l'objet d'un ajustement visant à adapter le budget au volume des programmes d'actions menés par l'Université. Le partenariat se poursuivra en 2025 conformément aux termes de cette convention.

La politique culturelle

Le soutien à l'activité culturelle

En 2024, malgré un contexte budgétaire déjà contraint, nous avons continué à soutenir la création culturelle, la diffusion et la pratique qui fondent les piliers de cette politique permettant de maintenir un écosystème de professionnels et d'amateurs très dense en Charente-Maritime.

Agir pour soutenir la pratique artistique des jeunes collégiens est une de nos priorités. Ainsi, à la rentrée scolaire de septembre 2023, le dispositif du chèque sport a été élargi aux pratiques culturelles et bénéficie à l'ensemble des collégiens scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Depuis la rentrée scolaire 2024, une plateforme de téléservice a été mise en place afin de faciliter la gestion de ces chèques grâce à leur dématérialisation. En 2025, nous maintiendrons les moyens nécessaires à la poursuite de ce dispositif dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Le Schéma départemental de l'enseignement artistique et culturel (SDEAC) proposé au vote à la session d'hiver 2024, sera opérationnel dès 2025 pour instruire l'ensemble des demandes de soutien des écoles de musique publiques et associatives. Orienté vers le soutien de l'enseignement professionnel des moins de 18 ans, le schéma, inscrit au Plan Jeunesse, garantit un accompagnement éducatif de qualité, en favorisant le travail en réseau des structures. Pour l'application, dès 2025, des nouvelles modalités d'intervention financière auprès des écoles de musique et de danse, nous serons attentifs à ce qu'aucun bénéficiaire ne subisse, le cas échéant, de baisse de subvention supérieure à 25 %.

La politique culturelle, ce sont également plus de 900 manifestations musicales, audiovisuelles, de théâtre, d'art de la rue, d'éducation à l'image, que nous accompagnons financièrement.

En 2024, nous avons optimisé notre intervention auprès des porteurs de projets. Certains soutiens ont été ajustés en fonction de la capacité des bénéficiaires à maintenir leur activité dans des conditions acceptables. Cette démarche s'est établie dans le cadre d'un

dialogue constructif avec pour objectif de préserver le dynamisme social en Charente-Maritime.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

Pour 2025, compte-tenu d'une situation des finances publiques qui s'est encore dégradée et afin de minimiser les risques que nous ferions porter aux bénéficiaires de nos soutiens par une information tardive, nous avons invité, dès septembre 2024, nos principaux partenaires à la plus grande prudence pour l'élaboration de leurs projets à venir. De manière pragmatique, nonobstant l'examen précis et circonstancié des dossiers de demande de subvention préalable à l'individualisation de nos crédits courant 2025, nous proposerons d'affecter à cette politique les moyens nécessaires au maintien de 50 % du niveau global des subventions attribuées en 2024. Pour les projets qui concerneront plus particulièrement les jeunes, et ainsi visés dans notre Plan jeunesse, nous prévoyons un maintien minimum de 75 % des subventions. Nous protégerons par ailleurs au maximum les bénéficiaires de nos plus petites subventions (inférieures à 1 000 €) considérant qu'elles représentent moins de 5 % du budget des manifestations culturelles et qu'elles participent clairement à la cohésion sociale, le plus souvent à distance des principaux foyers démographiques du département.

En maintenant cette politique, nous restons fermement engagés en faveur de la culture bien que les moyens dont nous disposerons pour nos compétences facultatives soient significativement réduits pour nous permettre de mieux assumer nos compétences obligatoires, notamment en matière de solidarité sociale.

L'année 2025 sera par conséquent une année charnière au cours de laquelle nous ajusterons nos dispositifs d'intervention en poursuivant l'objectif de porter une politique culturelle visant particulièrement la cohésion sociale et la solidarité territoriale :

- nous favoriserons la pratique culturelle des jeunes avec notre nouveau schéma d'enseignement artistique et le chèque sport-culture,
- nous maintiendrons notre fonds d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural et dans les quartiers prioritaires, avec un niveau fort de prise en charge, permettant à nos compagnies départementales de tourner et aux Communes de bénéficier d'une offre culturelle qualitative et financièrement attractive,
- nous redéfinirons nos critères de soutiens aux lieux de programmation culturelle pour privilégier les scènes départementales participant au maillage du territoire,
- nous continuerons de déployer le label Sites en scène, avec un soutien associé. Ce festival fédère chaque été plus de 400 000 festivaliers, dans 19 cantons,
- nous préciserons notre intervention en faveur de la filière audiovisuelle pour prioriser les projets les plus bénéfiques à la filière locale,
- nous continuerons d'ouvrir nos espaces à l'expression artistique départementale.

Ce sera le cas dans l'atrium de la Maison de la Charente-Maritime ainsi qu'à Jonzac, dans l'Espace Culturel Jean Glénisson où nous avons commencé, en 2024, à décliner une programmation d'expositions plus diversifiées pour ouvrir le site à de nouveaux publics.

Les Archives Départementales

En 2024, les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été recentrés en priorité sur nos activités de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives.

La mise en production du système d'archivage électronique en juin 2024 a permis de collecter de façon automatisée les dossiers de séances de notre assemblée.

Nous maintiendrons en 2025 les moyens qui permettront à notre service d'assumer toutes ses missions obligatoires.

Nous accueillerons également, jusqu'en juillet 2025, l'exposition *Jeunes en 39-45, une histoire à partager*, labellisée « 80^{ème} anniversaire de la Libération ».

L'année 2025 permettra également de proposer la prochaine programmation culturelle et éducative 2025-2028 en tenant compte d'un contexte financier contraint et d'une meilleure valorisation des fonds d'archives conservés, notamment auprès du jeune public ou de publics éloignés.

Le service d'archéologie

En 2024 notre service a réalisé vingt-deux diagnostics et trois fouilles préventives, pour le compte d'aménageurs publics et privés.

La fouille de l'amphithéâtre de Saintes, débutée en 2021, s'est également poursuivie.

Trois fouilles départementales, en régie directe, ont été réalisées à Cozes (contournement routier) et à Fort Boyard (travaux de restauration). Celle de Brouage (restauration des remparts), débutée en 2023, s'est également poursuivie.

Nous avons sollicité auprès de la Commission Nationale de la Recherche Archéologique l'élargissement de notre habilitation à la période contemporaine afin d'intervenir directement en amont de projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour lesquels cette compétence chronologique est requise. Cette extension a été validée par arrêté ministériel en date du 3 mai 2024.

Compte-tenu d'une part de la perception de la redevance d'archéologie préventive liée à la réalisation de diagnostics, et d'autre part de la rémunération des fouilles que nous conduisons à la charge des aménageurs, le coût de l'activité du service est couvert par ses recettes. Nous proposerons donc d'inscrire pour 2025 les crédits nécessaires à la poursuite de notre activité, afin de maintenir notre réactivité au bénéfice des porteurs de projet d'aménagement.

La Médiathèque Départementale

En 2024, dans un cadre budgétaire contraint et par conséquent en cherchant à optimiser nos interventions, l'accompagnement des 200 bibliothèques municipales du réseau s'est poursuivie. La desserte a dû être adaptée du fait de la réforme du bibliobus de Rochefort. Un seul bibliobus assure désormais les dessertes, efficacement complété par un service de livraison express en plein développement.

Le groupement de commandes pour l'offre de ressources numériques est opérationnel depuis 2023 dans l'ensemble du Département. Ce partenariat avec les communautés d'agglomération de La Rochelle et Rochefort Océan, ainsi qu'avec les Villes de Saintes, Rochefort et Royan a permis d'augmenter de 10 % le nombre d'utilisateurs. Le marché des ressources numériques « Digithèque » devant être renouvelé en 2025, trois ressources sur cinq seront maintenues : la musique en ligne, les livres audio et la presse et revues en ligne. L'autoformation et les ressources pour le jeune public, faute d'utilisation significative, seront suspendues.

L'actualisation du schéma départemental de lecture publique a permis de mobiliser des bibliothécaires et élus du réseau pour faire le bilan de leur activité et du précédent schéma. Ce travail de mise à jour se poursuivra en 2025 pour une approbation avant la fin de l'année.

Les actions et manifestations culturelles en faveur de la lecture publique, organisées et soutenues par le Département se sont poursuivies en 2024, 28 dossiers ont abouti à un soutien financier, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour participer à l'effort collectif, le budget de fonctionnement en 2025 sera réduit, tout en garantissant les moyens nécessaires pour un service de qualité en faveur de la lecture publique, compétence obligatoire du Département.

Nous maintiendrons le budget d'acquisition des documents et continuerons de desservir les 200 bibliothèques du réseau, à l'appui de notre bibliobus, de notre service de livraison express et de l'accueil à la médiathèque.

Nous continuerons à organiser des formations en direction des membres du réseau. Nos bibliothécaires, désormais formés pour cela, pourront dispenser ces formations en lieu et place de prestataires externes.

Concernant l'action culturelle, nous poursuivons les projets qui visent en particulier le public jeune, tout en cherchant à optimiser les moyens dédiés.

Nous solliciterons par ailleurs la signature d'un Contrat Départemental de Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour abonder notre budget.

En investissement, nous poursuivons notre soutien à la création, la rénovation, l'extension, l'informatisation et l'acquisition de mobilier spécifique dans les bibliothèques du réseau, selon un nouveau règlement d'intervention adopté par l'Assemblée Départementale en juin 2024.

La politique sportive : le sport pour tous

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos dispositifs en faveur des comités départementaux, des sportifs de haut niveau, du sport scolaire, du sport pour les personnes en situation de handicap et du sport nautique.

Nous avons accompagné également plus de 200 manifestations sportives sur le territoire.

Le projet « Destination Jeux 2024 » issu d'une collaboration entre le Département, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, ainsi que le Comité départemental olympique et sportif, avec pour objectif de promouvoir les Jeux Olympiques de Paris 2024 en Charente-Maritime, a été une réussite.

Dans un contexte budgétaire contraint, nous avons maintenu un engagement fort en faveur de la pratique sportive en Charente-Maritime.

Pour 2025, pour les mêmes raisons qu'exposées plus haut, nous avons invité, dès septembre 2024, nos principaux partenaires à la plus grande prudence pour l'élaboration de leurs projets à venir. De manière pragmatique, nonobstant l'examen précis et circonstancié des dossiers de demande de subvention préalable à l'individualisation de nos crédits courant 2025, nous proposerons d'affecter à cette politique les moyens nécessaires au maintien de 50 % du niveau global des subventions attribuées en 2024. Pour les projets qui concerneront plus particulièrement les jeunes, et ainsi visés dans notre Plan jeunesse, nous prévoyons un maintien minimum de 75 % des subventions. Nous maintiendrons par ailleurs notre capacité d'intervention auprès des porteurs de projets destinés aux personnes en situation de handicap. Nous protégerons également au maximum les bénéficiaires de nos plus petites subventions (inférieures à 1 000 €), considérant qu'elles représentent moins de 6 % du budget des manifestations sportives et qu'elles participent manifestement à la cohésion sociale autant qu'à la pratique sportive, le plus souvent à distance des principaux foyers démographiques du département.

En maintenant cette politique, nous restons fermement engagés en faveur du sport pour tous bien que les moyens dont nous disposerons pour nos compétences facultatives soient significativement réduits pour nous permettre de mieux assumer nos compétences obligatoires, notamment en matière de solidarité sociale.

Nous présenterons, si nécessaire, quelques ajustements de nos règlements d'intervention en fonctionnement comme le règlement de soutien auprès des clubs de sport collectif Haut Niveau, du sport individuel pratiqué en équipe.

En revanche, profitant de ce moment charnière avec la fin d'une olympiade notamment, nous ne renouvelerons pas notre dispositif de partenariat spécifique avec les athlètes de très haut niveau.

En investissement, nous avons accompagné plus de 200 collectivités dans leurs projets de construction ou de rénovation de leurs équipements sportifs. Nous poursuivrons nos engagements dans le cadre de la politique sportive départementale, notamment l'aide concernant les gymnases des collèges, les équipements sur les territoires prioritaires, les piscines publiques...

En 2025, nous nous appuierons sur notre nouveau règlement « PACT 17 » qui définit des taux d'intervention en fonction d'une classification basée sur un coefficient de solidarité pour chaque Commune.

Les acteurs du tourisme

Le tourisme représente la première ressource économique et le principal employeur du Département. À ce titre, notre agence de développement, Charentes Tourisme, joue un rôle clé dans l'attractivité de la Charente-Maritime en apportant un soutien en ingénierie aux acteurs du secteur. Grâce à son expertise reconnue, elle accompagne aussi bien les territoires les plus touristiques pour affirmer leur positionnement que ceux en devenir, pour favoriser leur développement. C'est ainsi que Charentes Tourisme gère, par exemple, l'office de tourisme des Vals de Saintonge et anime de nombreux itinéraires vélo et équestres dans le département. L'agence participe ainsi à l'aménagement du territoire autant qu'à son développement. Cette dynamique a prévalu au rapprochement avec la Charente en 2018.

Toutefois, le contexte budgétaire nous impose de réduire les moyens alloués à Charentes Tourisme. En 2024, notre subvention a été diminuée de 130 000 €. En concertation avec le Département de la Charente, nous continuerons cette diminution progressive de la subvention en 2025 et 2026.

Cette trajectoire financière est pensée de manière à permettre à notre agence d'adapter sa stratégie tout en respectant ses engagements envers les territoires et les projets en cours. En 2025, nos attentes envers Charentes Tourisme seront réévaluées dans le cadre d'une nouvelle feuille de route à définir. Nous devons ainsi repenser notre approche du tourisme, pour qu'il demeure un levier économique, social et environnemental pour la Charente-Maritime, et un facteur de solidarité territoriale.

En parallèle, nous avons accompagné en 2024 les acteurs touristiques départementaux dont les têtes de réseaux que sont la Route des Trésors des Charentes et Les Savoirs Faire du Cognac. Sans présumer de l'issue d'un examen précis et circonstancié des dossiers de demande de subvention préalable à l'individualisation de nos crédits courant 2025, nous proposerons d'affecter à cette politique les moyens nécessaires au maintien de 50 % du niveau de chacune des subventions attribuées en 2024.

Le plan patrimoine pour conserver et mettre en valeur l'authenticité de la Charente-Maritime

La mise en œuvre du Plan Patrimoine s'est poursuivie en 2024 : une centaine de dossiers « Patrimoine » ont reçu un accompagnement financier. Les grands projets continueront d'être accompagnés dans le cadre du Plan, conformément à ses règles d'instruction, selon une intensité d'intervention qui tiendra compte de leur participation à l'attractivité, la solidarité territoriale et de la complémentarité de l'offre sur le territoire.

En 2025, conformément à la délibération n°114 du 28 juin 2024 approuvant le nouveau règlement « PACT 17 » relatif à la refonte des dispositifs d'aide aux Communes concernant les volets « Monuments historiques » et « Patrimoine non protégé » du Plan Patrimoine, les projets continueront à être accompagnés selon les nouveaux taux d'intervention.

Les centres d'interprétation et syndicats mixtes : vers une optimisation des moyens alloués

Les sites culturels et touristiques participent d'une vocation commune, qu'ils soient propriété du Département ou gérés par un syndicat mixte dont le Département est membre. Ils sont des facteurs d'attractivité complémentaires des principaux secteurs de fréquentation de la Charente-Maritime et appuient leur intérêt sur le patrimoine qu'ils portent à la connaissance des visiteurs.

En 2024 s'est poursuivie la deuxième année d'exploitation du Paléosite, de la Cité de l'Huître et du Site du Fâ par la société ALFRAN, dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui s'achèvera en 2034. Face aux nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur le Département, une réflexion est engagée pour revoir le périmètre du contrat. Considérant qu'une autre vocation serait difficilement envisageable pour le Paléosite et le site du Fâ, alors que la Cité de l'Huître est très susceptible d'intéresser des acteurs locaux, il est donc envisagé de chercher un autre usage à cet équipement. Cette perspective permettrait de réduire le coût global de la DSP tout en préservant à la Cité de l'Huître son ancrage territorial.

Cette année a également permis à la société ALFRAN de réaliser les études de pré-programmation définissant les priorités et les principaux objectifs d'aménagement et de mise en valeur sur les sites culturels et touristiques. A Barzan, les travaux d'aménagement paysager du théâtre antique se sont achevés avant l'été, permettant une programmation de spectacles musicaux et de reconstitution inédits en juillet et août : les Fâ-buleux Rendez-Vous de Barzan. Inauguré en juillet, ce nouveau théâtre de verdure pourra accueillir plus de 3 000 personnes en instantané.

A Brouage, le Syndicat mixte a poursuivi sa politique de médiation et de mise en valeur du patrimoine autour de l'aventure « Champlain » et des thématiques connexes, notamment par l'accueil en résidence de création d'une artiste canadienne en provenance du Nouveau-Brunswick.

En 2025, une programmation culturelle simplifiée sera proposée tenant compte du contexte budgétaire contraint. Notre subvention au Syndicat Mixte sera réduite.

Dans l'île d'Aix, en 2024, le projet de rénovation de l'ancien bâtiment de la Manutention en salle multifonctions reste la priorité du Syndicat Mixte. Cet outil servira non seulement aux résidents de l'île mais participera plus largement à la diversification de l'offre culturelle pour les visiteurs qui souhaitent découvrir cette pépite du Département. En 2025, le marché de maîtrise d'œuvre se poursuivra pour un objectif de livraison de l'équipement en 2026.

Pour ce qui concerne la programmation culturelle d'également réduite pour s'ajuster au contexte budgétaire et par conséquent la subvention.

En 2024, dans le cadre de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du phare des Baleines et du phare de Chassiron et conformément aux engagements contractuels pris par le Département, des travaux de restauration ont été entrepris pour chaque phare selon les préconisations de l'Architecte en chef des monuments historiques, avec deux priorités : la toiture des bâtiments bas du phare des Baleines et la lanterne du phare de Chassiron. Ces travaux se poursuivront en 2025.

La gestion des phares est intégrée à un budget annexe dédié qui s'équilibre en totalité avec la redevance que nous versent nos cocontractants.

Le Train des Mouettes

En 2024, la fréquentation des voyageurs à bord du Train des Mouettes et du Seudre Océan Express a atteint un record avec près de 50 000 voyageurs générant une recette pour le Département s'élevant à environ 520 000 €.

L'année 2025 sera marquée par le lancement d'une opération majeure de développement et de sécurisation des circulations : le renouvellement de voie et ballast (RVB). La tranche ferme des travaux concerne une section d'environ 1,8 km et elle sera réalisée sur le premier trimestre 2025.

Par ailleurs, grâce à une collaboration avec le Ferrocampus, notre voie ferrée reliant Saujon à La Tremblade va devenir en 2025, une ligne expérimentale pour tester des solutions innovantes du secteur industriel ferroviaire (Ferromobile) et de formation (Ferrocampus).

E. Les grands projets

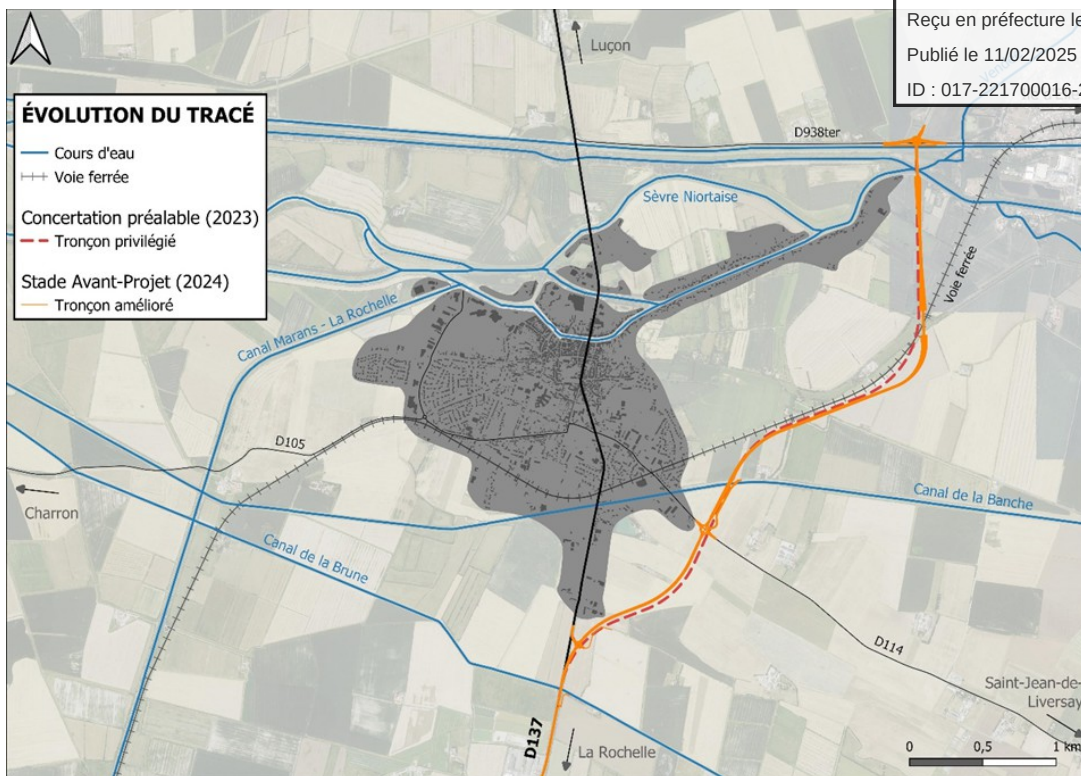
Le contournement de Marans

Par délibération n° 412 du 24 juin 2022, l'Assemblée Départementale a pris acte, à l'unanimité, de la déclaration d'intention relative au projet d'aménagement du contournement de Marans.

Le contournement de Marans constitue une résolution majeure du projet alternatif à l'A 831 abandonné par l'Etat et montre la détermination du Département à mener des projets essentiels en matière d'aménagement du territoire et de sécurité routière. Il est pour l'instant évalué à 60 M€.

A la suite de la concertation préalable réalisée fin 2023, nous avons pu déclencher le démarrage de la phase « Avant-Projet » (AVP) dès le début de l'année 2024. De nombreuses thématiques ont été étudiées (infrastructure linéaire, ouvrage d'art, hydraulique, intégration paysagère, etc.). Le tracé issu de cette phase reprend majoritairement celui qui a été plébiscité lors de la concertation préalable (cf. Figure ci-dessous).

Le dossier AVP provisoire a été transmis au maître d'ouvrage fin novembre 2024. Il est en cours de relecture par les équipes du Département. Ce dossier sera présenté aux membres du COPIL début 2025.



En 2025, nous engagerons les études de « Projet » (PRO) après validation de la phase AVP par le COPIL. La phase PRO consiste à affiner les hypothèses et les calculs présentés dans le dossier AVP. En parallèle, les dossiers réglementaires seront finalisés avec pour objectif de les déposer auprès des Services de l'Etat à la fin du premier semestre 2025.

Le contournement de Cozes

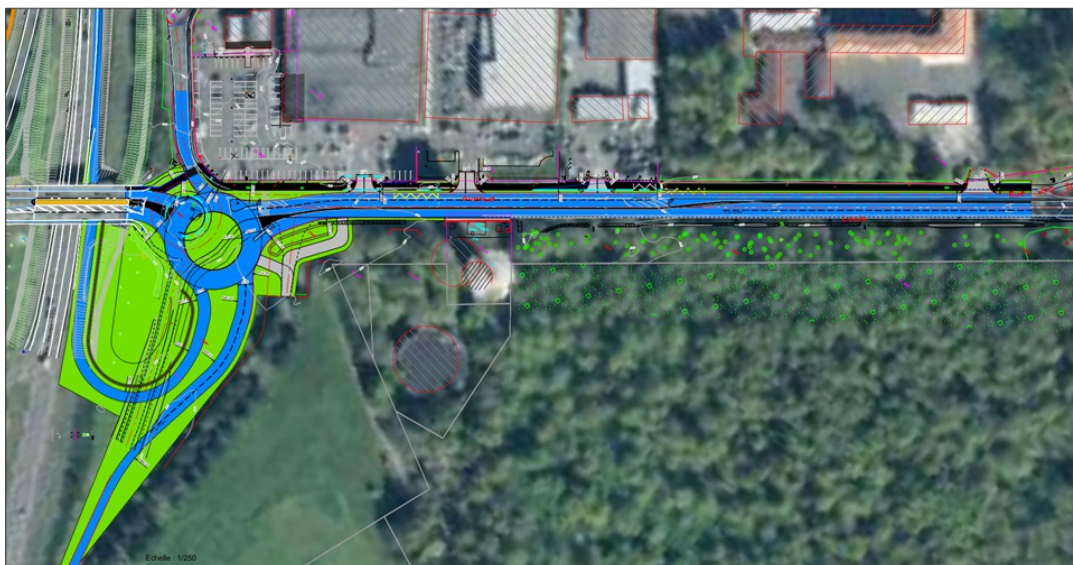
Le projet de contournement de Cozes contribuera à l'amélioration de la desserte routière du pays royannais, en offrant une liaison plus directe entre la RD17 et la RD730, et limitera le trafic poids lourds dans l'agglomération, ce qui contribuera à l'apaisement et la sécurité du centre urbain.



L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été obtenu le 16 février 2024. Ainsi, les fouilles archéologiques ont été réalisées, par le service d'archéologie du Département, entre mars et septembre 2024. Les travaux ont débuté le 30 septembre 2024 et se poursuivront jusqu'à début 2026. Le montant de la dépense s'élève à 2 M€ en 2024, incluant les fouilles archéologiques. En 2025, le montant des dépenses prévues s'élève à 6,3 M€.

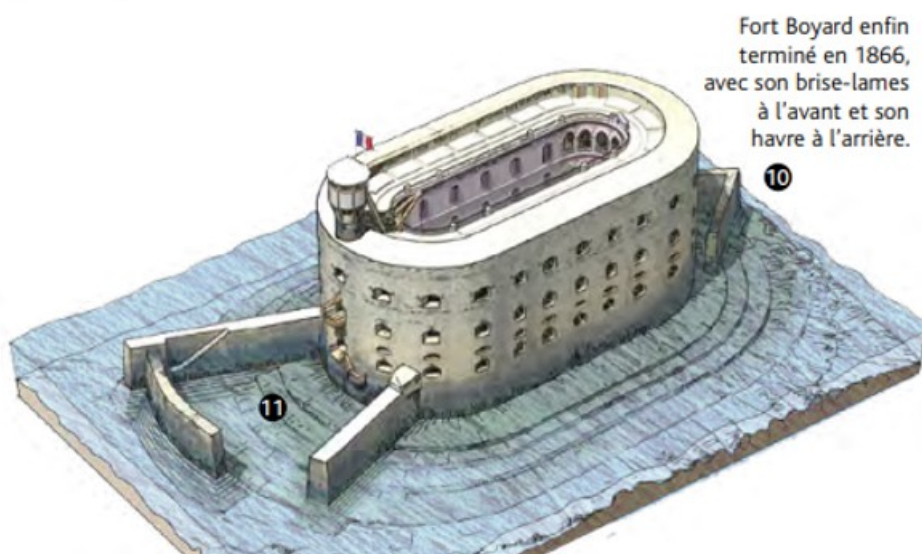
L'entrée d'agglomération de Royan

Le projet de la 2^{ème} phase de l'aménagement d'entrée de Royan comprend la modification du giratoire ouest du château d'eau permettant le raccordement de la RD 750 à la RD 25. Les travaux démarreront dès le début de l'année pour un montant estimé à 2,8 M€, dont 2 M€ réalisés en 2025.



Les travaux de protection du Fort Boyard

Le site du Fort Boyard n'est plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port créé entre 1859 et 1866 par l'ingénieur Taratte. Ces édifications, qui permettaient d'atténuer la sape du monument, ont disparu au gré des tempêtes, fragilisant l'ensemble à chaque nouveau coup de vent.



Nous avons décidé à l'unanimité, par délibération n° 423, les travaux de protection du Fort Boyard et pour cela, nous avons un Programme de 44 M€.

Les études préconisent une reconstruction des ouvrages de protection à l'identique dans leur géométrie mais préfabriqués en s'assurant de leur insertion architecturale, l'édifice étant inscrit au titre des monuments historiques.

La sauvegarde du bâtiment nécessite également le remaillage des fissures, la restauration des parements, le remplacement de menuiseries et une remise aux normes électriques des installations. Ces travaux pourront intervenir après les reprises en sous-œuvre et protections extérieures permettant de pérenniser la structure du bâtiment.

La pérennité des accès nautiques au Fort pourrait nécessiter l'acquisition d'un bateau. Enfin, un projet d'électrification de l'édifice par câble sous-marin est envisagé afin d'éviter le recours aux groupes électrogènes.

L'année 2024 a permis de finaliser les études de conception des travaux dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif et de retenir le prestataire lauréat. L'année 2025 sera consacrée aux travaux de préparation du site afin d'accueillir l'année suivante les éléments du havre d'échouage mis en fabrication cette fin d'année. Le montant prévisionnel des dépenses pour 2025 s'élève à 10,5 M€.

La campagne de mécénat a parallèlement été engagée pour recueillir des fonds auprès d'entreprises privées et de particuliers. Des subventions sont également attendues au titre du CPER.

Requalification de la pointe de La Fumée

La Pointe de la Fumée est un site exceptionnel, entre deux eaux, qui bénéficie d'une richesse paysagère et patrimoniale indéniable. Véritablement tournées vers la mer, différentes activités ostréicoles, balnéaires, touristiques s'y entremêlent. Ce projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente. La stratégie de requalification vise notamment à valoriser les ouvertures visuelles sur la mer, permises par les déconstructions postérieures à Xynthia, optimiser et relocaliser les espaces de stationnement, privilégier les modes de déplacements doux et qualifier les espaces.

Vue aérienne de la pointe de la Fumée à Fouras



L'année 2024 a permis de finaliser le plan de financement de ce projet. Des participations et subventions sont attendues à hauteur de 28% par la Commune, 15 % par l'Etat, 10 % par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 7,5 % par la Région et 14 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette opération sera donc cofinancée à près de 75 %. La procédure de consultation des entreprises est programmée au premier semestre 2025 afin de démarrer une première phase de travaux pendant la période hivernale 2025/2026.

Les remparts de Brouage

Créé en 1555, la citadelle de Brouage formait un avant-port fortifié pour la défense des Pertuis. La citadelle a été classée aux monuments historiques en 1886.



Dans le cadre du plan Patrimoine, l'Assemblée a adopté une autorisation de programme de 11 M€ par sa délibération n°604 du 17 décembre 2021. Cela correspond à une première tranche de travaux.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 017-221700016-20250211-2025_SG_DOB133-AR

L'objectif principal de la réhabilitation est de permettre une bonne conservation et une pérennisation de l'ensemble des remparts. Au-delà de la simple rénovation des ouvrages, les travaux doivent permettre de redonner de la cohérence au site en restituant, par exemple, des parapets déstructurés ou des parements disparus.

Ces travaux ont été retenus dans l'Accord de Relance signé en 2020. Des subventions ont été obtenues chaque année pour les différentes phases auprès de l'Etat (Dotation de Soutien pour l'investissement des Départements, Fonds National pour l'Aménagement des Territoires et de la DRAC) et de la Région. Les taux de cofinancement varient de 80 à 95 % (nous avons obtenu une dérogation préfectorale pour dépasser le taux maximum habituel).

En 2023, le projet de réhabilitation a commencé par la courtine et le Bastion d'Hiers avec, au préalable, des sondages archéologiques menées par le Service d'archéologie départemental dans les talus et des explorations dans le port souterrain d'Hiers.

La restauration a débuté par le remplacement parcimonieux des blocs de parement et des briques du parapets les plus abîmés, avec un maximum de réemploi, et le nettoyage manuel (à la brosse en chiendent) des pierres qui sont destinées à rester en place.

En 2024, les travaux se sont déplacés à l'ouest au niveau de la courtine et du bastion de la mer. Ils se poursuivront en 2025.

V. NOS ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

A. La structure et l'évolution des effectifs

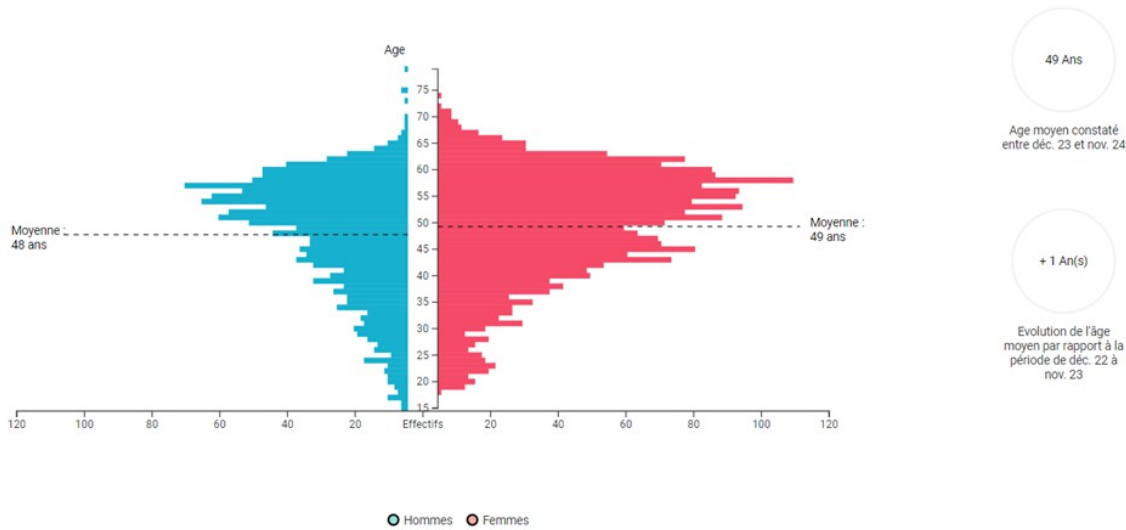
En octobre 2024 le Département employait et rémunérait 3 335 agents dont 2 271 fonctionnaires, 288 contractuels, 455 assistants familiaux, 44 apprentis et 277 « temporaires » du centre de gestion.

Répartition par filières des équivalents temps plein rémunéré en octobre 2024 (fonctionnaires et contractuels)

Filières	Nombre d'ETP	Représentation en %
FILIERE ADMINISTRATIVE	735,5	29,81
FILIERE ANIMATION	11	0,45
FILIERE CULTURELLE	61	2,47
FILIERE MEDICO-SOCIALE	155,1	6,29
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	12,5	0,51
FILIERE SOCIALE	296,2	12,01
FILIERE SPORTIVE	1	0,04
FILIERE TECHNIQUE	1194,8	48,43

Les années à venir seront marquées par la poursuite du vieillissement des effectifs départementaux avec un nombre de départs en retraite à un niveau élevé.

La pyramide des âges des effectifs



B. L'évolution des dépenses de personnel

L'évolution des dépenses de personnel en 2024

Evolution des dépenses de personnel en M€ : budget principal et budgets annexes

2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
146,489	150,426	154,017	160,468	172,266	177,192	181,160

Tous budgets confondus, l'augmentation des dépenses de personnel (y compris les ASSFAM) entre 2023 et 2024 s'élève à + 2.24 % (+ 3,968 M€).

Evolution des dépenses de personnel en M€ : budget principal

2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
134,914	136,098	138,935	144,130	152,374	155,706	159,571

Sur le budget principal, l'augmentation des dépenses de personnel (y compris les ASSFAM) entre 2023 et 2024 s'élève à + 2,48 % (+ 3,865 M€).

La mise en œuvre de mesures salariales décidées par l'Etat sans compensation

Comme en 2023, le Département a mis en œuvre en 2024 les mesures salariales décidées par l'Etat. Toutefois, aucune compensation n'a été en parallèle prévue par l'Etat, qui dans le même temps a gelé la dotation globale de fonctionnement des Départements.

L'impact financier sur 2024 des mesures salariales décidées par l'Etat sur l'ensemble des budgets est le suivant :

- Ajout généralisé de 5 points d'indice pour tous les agents rémunérés sur un indice à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant 1,183 M€.
- Le SMIC a connu 2 augmentations en 2024 : +1,13 % au 1^{er} janvier et +1,97 % au 1^{er} novembre pour un coût total de 0.27 M€ sur l'année 2024.
- L'incidence de l'augmentation de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point d'indice est évaluée à 0,824 M€ charges comprises pour 2024
- L'impact financier lié à la mesure spécifique bas de grille de juillet 2023 est évalué à 0,250 M€ sur 2024
- Avancement d'échelon à cadencement unique : 0,522 M€

Au total, les mesures salariales décidées par l'Etat que nous avons dû financer sans compensation s'élèvent à 2,817 M€.

La mise en œuvre de mesures salariales décidées par le Département

Dans ce cadre, le Département a malgré tout souhaité soutenir le pouvoir d'achat des agents en décidant de verser une Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle et de poursuivre sa politique de promotion sociale.

L'impact financier sur 2024 des mesures salariales décidées par l'ensemble des budgets est le suivant :

- Le versement de la Prime de Pouvoir d'Achat pour un montant chargé de 0,582 M€
- Les avancements de grade et promotion interne : 0,210 M€.

Au total, les mesures salariales décidées par le Département s'élèvent à 0,792 M€.

La maîtrise des dépenses RH

Pour pallier les décisions de dépenses décidées par l'Etat ainsi que la baisse des recettes (DMTO, TVA), le Département a mis en place les mesures suivantes pour atténuer les évolutions des dépenses RH : suppression des postes emplois saisonniers d'été, passage de 40 heures à 35 heures pour les contrats temporaires Centre de Gestion des agents des collèges, diminution des remplacements permanents et temporaires, diminution du nombre d'apprentis, réunions de concertation mensuelles mises en place depuis 2023 pour étudier les demandes de remplacement des postes permanents et temporaires ayant permis des économies.

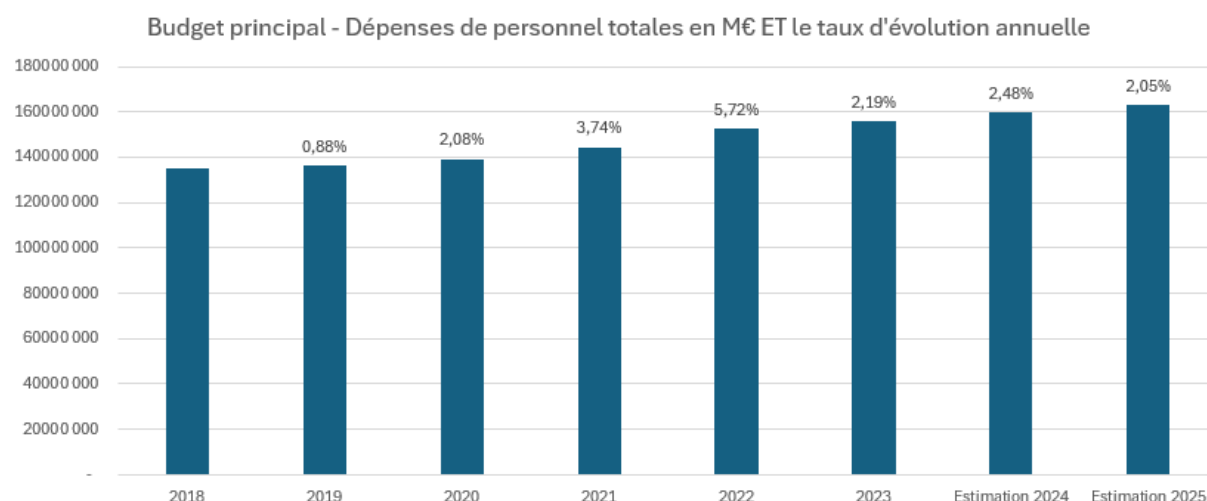
Evolution des dépenses de ressources humaines en 2025

Tous budgets confondus, le montant des dépenses de personnel en 2025 est estimé à 185,813 M€, soit une augmentation de 2,57 % par rapport au Compte Administratif (CA) prévisionnel 2024.

Sur le budget principal, le montant des dépenses de personnel en 2025 est estimé à 162,837 M€, soit une augmentation de 2,05 % (+ 3,265 M€) par rapport au CA prévisionnel 2024.

L'année 2025 connaîtra les répercussions des différentes mesures en année pleine sur l'ensemble des budgets : SMIC (0,283 M€), augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour un montant de 1,863 M€, fin de la compensation de l'augmentation en 2023 de la CNRACL (0,615 M€), mise en place à compter de janvier 2025 de la protection sociale complémentaire (0,160 M€).

Exécution et évolution prévisionnelle des dépenses de personnel du budget principal



C. Nos orientations en matière de pilotage des ressources humaines pour les années à venir

L'article L413-1 du Code général de la fonction publique dispose que les lignes directrices de gestion RH déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ces lignes directrices de gestion fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents publics, sans préjudice du pouvoir général d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Dans un premier temps, elles ont fait l'objet d'une délibération en décembre 2020 pour la partie « promotion » afin d'assurer la continuité des promotions internes et avancements de grade.

Dans un second temps, le Département a souhaité étendre sa stratégie pluriannuelle à l'ensemble de la gestion des ressources humaines. Pour ce faire, des échanges réguliers avec les organisations syndicales ont été organisés. Quatre ateliers de travail se sont notamment tenus en octobre et novembre 2023 sur les thématiques de la qualité de vie au travail, des parcours professionnels, de l'attractivité et de la fidélisation et des liens à l'usager. Trois nouveaux temps d'échanges avec les organisations syndicales ont eu lieu en octobre 2024 permettant une lecture collégiale des lignes directrices de gestion RH et des fiches actions associées.

Les lignes directrices de gestion RH ont reçues un avis favorable au Comité Social Territorial du 3 décembre 2024 et ont été votées par l'Assemblée départementale le 20 décembre 2024.

Un comité de suivi a été institué de manière à suivre la mise en œuvre des actions associées. Une évaluation globale sera organisée en fin de cycle.

Les lignes directrices de gestion du Département se construisent autour de 3 axes déclinés en 17 engagements :

Piloter les ressources humaines

- Maîtriser la masse salariale et les effectifs
- Instaurer un dialogue de gestion efficient et partagé
- Étudier la politique de rémunération
- Maintenir un dialogue social de qualité
- Améliorer la gestion de la relation aux usagers RH
- Consolider, fiabiliser et sécuriser les outils de pilotage
- Cartographier et prévenir les risques RH

Développer les ressources humaines

- Renforcer l'attractivité du Département
- Consolider le processus de recrutement
- Accompagner l'orientation professionnelle et la mobilité
- Renforcer la formation
- Garantir la promotion sociale

Garantir des conditions de travail satisfaisantes

- Mener une réflexion sur les aménagements du temps de travail
- Promouvoir la santé et le bien-être au travail

D. Une ambition : le renforcement et la modernisation de la fonction Ressources Humaines (RH)

En 2023, nous avons engagé une démarche d'évaluation de notre fonction RH. Il en ressort que pour remplir au mieux ses missions, il appartient à la Direction des Ressources Humaines de se transformer, notamment en optimisant et en fiabilisant ses procédures et en modernisant ses systèmes d'information. Elle doit également améliorer la relation aux usagers qu'ils soient agents, encadrants ou conseillers départementaux.

En 2024, les travaux se sont poursuivis pour parvenir à une rénovation efficiente de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines.

En 2025, cette nouvelle organisation sera opérationnelle avec 4 axes majeurs :

- Renforcement de la fonction de pilotage et stratégie
- Amélioration de la gestion de la relation à l'usager
- Fiabilisation et sécurisation des fonctions opérationnelles
- Développement d'une politique efficiente de transition professionnelle

E. L'organisation et le temps de travail

Le Département se conforme aux décrets n° 2000-815 du 25 août 2000 et n° 2001-623 du 12 juillet 2001 en appliquant 1 607 heures annuels.

F. En 2024, la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Un nouveau Plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté pour les années 2024-2026. Les axes suivants ont été retenus :

- mettre en place un plan de communication et événementiel sur l'égalité femmes/hommes,
- lutter contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes,
- introduire la thématique de l'égalité dans la formation des agents,
- favoriser l'articulation vie professionnelle/vie personnelle,
- favoriser l'égalité de recrutement pour l'ensemble des métiers du Département,
- prévenir les violences faites aux agents,
- évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

•

Des actions ont eu lieu en 2024 dont notamment :

Le 7 mars 2024, différents ateliers avec des employeurs privés et publics ont eu lieu sur la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Maison de la Charente-Maritime.

Un espace dédié "égalités femme/homme" a été créé dans l'intranet yatoo. Cet espace permet aux agents de consulter les rapports "égalité femmes-hommes" qui s'appuie sur

les données du bilan social présenté au Comité Social Territorial et

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées en Charente-Maritime.

G. Les actions pour soutenir le pouvoir d'achat des agents et favoriser les mobilités douces

Nous menons une action volontariste en matière d'action sociale. Ainsi, nous avons repris depuis 2022 la gestion directe et le suivi des différentes prestations d'action sociale dont le but principal consiste à améliorer les conditions de vie des agents. Nous avons choisi un prestataire, le CNAS, auprès duquel nous avons versé une cotisation annuelle par agent de 217 € en 2024 (en 2025 : 222 € par agent) pour le compte des agents remplissant les conditions. Cette cotisation permet aux agents de bénéficier de prestations et d'aides concernant :

- leur quotidien (mariage ou pacs, permis de conduire, déménagement, aide familiale, séjour de vacances, médaille, départ à la retraite ou licenciement...),
- les enfants (naissance, adoption, reconnaissance, garde jeune enfant, Noël, rentrée scolaire, accueil de loisirs séjour linguistique...),
- la solidarité (catastrophe naturelle, enfant en situation de handicap, décès, secours exceptionnel, logement...),
- les prêts, la culture et le loisirs (Forfait sport, chèque lire et culture, billetterie...),
- les vacances (chèques vacances, prestataires séjours et voyages...).

En 2024, ce budget est estimé à 676 453 €.

En plus du financement du CNAS, nous menons les actions suivantes :

- le financement des titres restaurant, tous les mois, en faveur des agents qui le souhaitent et sous certaines conditions. Le coût net pour le Département est estimé à **1, 248 M€** en 2024.
- le financement d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des agents ayant un enfant en situation de handicap. Cette prestation est estimée en 2024 à **54 345 €**,
- l'organisation d'un arbre de Noël en faveur des enfants d'agents, de ceux confiés aux assistants familiaux ou placés au foyer de l'enfance dont l'âge est inférieur à 12 ans au 31 décembre. Le montant de cette prestation a représenté près de **50 000 €** au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, nous poursuivrons en 2025 le financement :

- de l'Association Sportive du Département (ASAD 17) qui offre la possibilité aux agents d'exercer une activité sportive à des prix très abordables,
- de l'Amicale des agents du Département (AMDA 17), qui a pour objet, de mettre en œuvre en faveur de ses adhérents, toutes les formes d'activités conviviales, culturelles, et de loisirs et de garder un lien entre les actifs et les retraités.

Enfin, nous avons une politique ambitieuse pour inciter les agents qui le peuvent à utiliser des moyens de mobilité durable (vélo, trottinettes, services de mobilité partagée, covoiturage). Nous en avons élargi les conditions d'attribution en 2023.

La mise en œuvre du Plan de Déplacement des Agents sera poursuivie en facilitant l'accès à l'offre alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail (transports collectifs, covoiturage, modes actifs...) et en accompagnant le changement de comportement grâce à des animations thématiques.

En 2024, le Département a versé 110 700 € de Forfait M
(montant estimé) de Remboursement Domicile Travail.

H. Les avantages en nature

Les avantages en nature perçus constituent un élément venant en complément de la rémunération et sont déclarés au titre de l'impôt sur le revenu payé par les bénéficiaires. Certains avantages en nature peuvent être attribués aux agents occupant les fonctions suivantes : directrice / directeur général, directrices / directeurs généraux adjoints, directrice / directeur de cabinet du ou de la Présidente et directeur du port de La Cotinière.

Dans notre collectivité, compte tenu des missions qu'ils exercent, 4 véhicules de fonction sont attribués au Directeur Général des Services, aux 2 Directeurs Généraux Adjoints des Services et au Directeur du port de La Cotinière.

*
* * *

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'orientations budgétaires 2025 ainsi que de la tenue d'un débat sur sa base.